

Programme de coopération municipale Haïti-Canada (PCM)

Proposition détaillée

29 octobre 2010

**Présentée à l'Agence canadienne de
développement international par**



Acronymes

ACDI	Agence canadienne de développement international
AFMNB	Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick
AIMF	Association internationale des maires francophones
CECI	Centre d'étude et de coopération internationale
CGLU	Cités et gouvernements locaux unis
CIRH	Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti
CUF	Cités Unies France
DGI	Direction générale des impôts
FCM	Fédération canadienne des municipalités
FENACA	Fédération nationale des CASEC
FENAMH	Fédération Nationale des Maires d'Haïti
FQM	Fédération Québécoise des Municipalités
GH	Gouvernement d'Haïti
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
ONG	Organisations non gouvernementales
OXFAM Qc	Oxford Committee for Relief Famine (Québec)
PAGRIPAP	Projet d'appui à la gouvernance et au renforcement institutionnel de la Ville de Port-au-Prince
PCM	Programme de coopération municipale Haiti-Canada
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le développement
SOCODEVI	Société de coopération pour le développement international
UMQ	Union des municipalités du Québec
UNICEF	Fonds des Nations-Unies pour l'enfance
UNESCO	Organisation des Nations-Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
VNG	VNG International : Agence de coopération internationale de l'Association des municipalités néerlandaises (Vereniging van Nederlandse Gemeenten)

Table des matières

1. Sommaire	1
2. Contexte et problématique	4
3. Objectifs et résultats attendus.....	11
3.1 But et objectifs	11
3.2 Résultats attendus	12
4. Composantes et activités	13
4.1 Renforcement institutionnel des communes des Palmes (1000)	13
4.2 Renforcement institutionnel de la Ville de Port-au-Prince (2000)	19
4.3 Soutien aux associations nationales et au ministère (3000)	23
4.4 Gestion du programme et bureau terrain (4000).....	25
4.5 Durée	27
4.6 Budget.....	28
5. Stratégies particulières	29
5.1 Stratégie pour l'assistance technique et financière	29
5.2 Stratégie pour la coordination du PCM avec d'autres programmes.....	30
5.3 Stratégie pour l'égalité des genres et la durabilité environnementale	30
5.4 Stratégie pour la durabilité des interventions.....	32
5.5 Stratégie pour gérer les risques	33
6. Partenariats et ententes	34
6.1 Partenaires canadiens et ententes	34
6.2 Partenaires haïtiens et ententes	35
6.3 Partenaires internationaux et ententes.....	36
7. Liens avec les priorités de l'ACDI et d'Haïti.....	37
Annexe 1 – Modèle logique (préliminaire)	38
Annexe 2 – Cadre de mesure du rendement (préliminaire)	41
Annexe 3 – Registre des risques (préliminaire)	44
Annexe 4 – Budgets détaillés	46
Annexe 5 – Notes budgétaires par type de dépenses.....	48
Annexe 6 – Exemples d'outils pour intégrer l'égalité des genres et la durabilité environnementale	52

Carte d'Haïti



Programme de coopération municipale Haïti-Canada

Proposition pour une première phase – Octobre 2010

1. Sommaire

La Fédération canadienne des municipalités (FCM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Ville de Montréal présentent à l'Agence canadienne de développement international (ACDI) une demande de financement pour la mise en œuvre de la première phase d'activités du *Programme de coopération municipale* (PCM) entre le Canada et Haïti qui prendrait place dans les régions des Palmes et de Port-au-Prince pour une période de 25 mois. Le budget total prévu pour cette première phase est de \$ 8 908 068 incluant une contribution demandée de \$ 6 992 392 à l'ACDI et des dons de services provenant de la Ville de Montréal et des membres de la FCM et de l'UMQ d'une valeur de \$1 915 676. Cette demande est présentée à l'ACDI à titre de proposition non sollicitée conformément au Guide du mécanisme bilatéral réactif de mai 2006.

Le Programme de coopération municipale (PCM) entre le Canada et Haïti a pour but de fournir à long terme une assistance stratégique à la reconstruction d'Haïti en renforçant la capacité institutionnelle de collectivités territoriales haïtiennes touchées directement et indirectement par le tremblement de terre de janvier 2010.

L'objectif principal proposé pour cette première phase de 25 mois est de rétablir les capacités institutionnelles et administratives de base de la Ville de Port-au-Prince et des communes de Gressier, Léogane, Petit-Goâve et Grand-Goâve formant la région des Palmes, afin qu'elles puissent mieux planifier et coordonner la reconstruction de leurs communautés, recommencer à assurer la fourniture de certains services à leurs populations et mener des petits projets de reconstruction ou de réhabilitation d'équipements publics. Cette première phase est une phase transitoire permettant aux communes de ces régions de remettre en place une administration territoriale efficace. Elle pourrait être suivie par la suite par des programmes de soutien à plus long terme, comme par exemple le Projet d'appui à la gouvernance et au renforcement institutionnel de la Ville de Port-au-Prince (PAGRIPAP) qui pourra reprendre ses activités, et le développement d'un programme semblable pour la région des Palmes et de soutien aux deux fédérations d'élus locaux.

La Ville de Port-au-Prince et les communes de Gressier, Léogane, Petit-Goâve et Grand-Goâve sont parmi les plus dévastées par le séisme et comprennent la majeure partie de la population affectée directement par le tremblement de terre. Ces communes doivent affronter des défis quasi insurmontables dans un contexte où elles-mêmes se retrouvent dans un état organisationnel extrêmement précaire. Neuf mois après le séisme, elles attendent toujours de recevoir un appui important pour se remettre en selle, planifier la reconstruction de leurs communautés et être en mesure d'avoir les capacités, à moyen terme, de redonner ou de s'assurer que les services minimaux de base à leurs citoyens soient rétablis dans les domaines de l'éducation, du logement, de la santé, du développement économique, et de la gestion des déchets.

Le PCM vise à donner un appui tant financier que technique aux quatre communes de la Région des Palmes et à la Ville de Port-au-Prince. Dans la Région des Palmes, des bureaux municipaux seront rouverts et rééquipés et le programme soutiendra la réembauche et la formation d'employés municipaux, l'achat d'équipements, et la mise en œuvre de projets de reconstruction ou de réhabilitation d'infrastructures ou d'équipements publics. Pour la Ville de

Port-au-Prince, un bureau d'appui à la mairie sera mis en place qui soutiendra la formation d'employés municipaux, l'achat d'équipement et la mise en œuvre de projets de reconstruction et de réhabilitation. Le PCM puisera dans le vaste bassin d'experts municipaux des membres de l'UMQ et de la FCM, et des employés de la Ville de Montréal, prêts à faire équipe avec ces communes haïtiennes et à transférer leur expertise. Ces spécialistes canadiens mèneront des missions techniques en Haïti et incluront des directeurs généraux, des urbanistes, des aménagistes, des ingénieurs municipaux, des inspecteurs en bâtiment, des architectes, des spécialistes en gestion des déchets, des spécialistes du développement économique local, des spécialistes en réforme municipale et décentralisation, etc.

Outre les communes visées par le PCM, la proposition englobe également un appui aux associations départementales et nationales des collectivités territoriales haïtiennes dont la Fédération Nationale des Maires d'Haïti (FENAMH) et la Fédération nationale des CASEC (FENACA). Ces deux associations d'élus locaux sont investies d'un rôle majeur de représentation des collectivités locales auprès de la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH). Elles doivent aussi, à plus long terme, mieux représenter les intérêts de leurs membres auprès du gouvernement haïtien. Enfin, un soutien au Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) nous a été demandé dans le contexte de sa volonté d'assurer une coordination efficace de la coopération décentralisée ainsi qu'une décentralisation avisée et instrumentée vers les collectivités locales.

Les principaux résultats intermédiaires et immédiats attendus par cette première phase du PCM sont donc les suivants :

1000 - Les communes de la région des Palmes ont rétabli une capacité institutionnelle à gérer et coordonner localement et régionalement, et de manière plus équitable (H/F) et durable, la reconstruction de leur territoire.

1100 - Quatre communes de la région des Palmes ont rétabli une organisation administrative de base et plus équitable (H/F) au niveau régional et local.

1200 - Quatre communes de la région des Palmes ont renforcé leur capacité technique en planification et gestion du territoire.

1300 - Quatre communes de la région des Palmes ont établi une capacité de base pour relancer de manière plus équitable (H/F) et durable des services locaux et mettre en œuvre des initiatives locales de reconstruction et de réhabilitation.

2000 - La Ville de Port-au-Prince a renforcé sa capacité institutionnelle à gérer et coordonner, de manière plus équitable (H/F) et durable, la reconstruction de son territoire.

2100 - La Ville de Port-au-Prince a rétabli une organisation administrative de base et plus équitable (H/F).

2200 - La Ville de Port-au-Prince a renforcé sa capacité technique en planification et gestion du territoire.

2300 - La Ville de Port-au-Prince a renforcé sa capacité à mieux coordonner, et de manière équitable (H/F), les programmes offerts sur son territoire et à mettre en œuvre des initiatives locales de reconstruction et de réhabilitation.

3000 - Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales et deux associations nationales de collectivités territoriales ont renforcé leur capacité à mieux participer à la mise en œuvre du plan de reconstruction d'Haïti et des grandes réformes municipales.

3100 - Deux associations nationales ont renforcé leur capacité à mieux jouer un rôle d'interlocuteur auprès de la Commission Intérimaire de Reconstruction, du gouvernement national et des agences internationales dans le processus de reconstruction.

3200 - La Direction des Collectivités Territoriales du Ministère de l'Intérieur a renforcé sa capacité à jouer un rôle de premier plan dans la coordination de l'aide municipale internationale pour la reconstruction.

Les résultats attendus du PCM répondent aux priorités du Canada en Haïti et aux priorités établies par le Gouvernement d'Haïti. Le PCM est en lien avec les priorités du gouvernement haïtien pour le renforcement des collectivités territoriales telles que déterminées dans son Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti et mis en œuvre par la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH). Le PCM permettra aux collectivités territoriales haïtiennes directement touchées par le séisme de se redonner une base administrative pour répondre localement à terme aux priorités en matière de logement, d'éducation, de santé, de développement économique, d'enlèvement des débris, de préparation aux désastres et de redéveloppement d'infrastructures. Le PCM s'aligne également avec les priorités du Canada en Haïti dans le domaine de la promotion de la croissance économique, de la sécurité alimentaire et du soutien aux jeunes et aux enfants en renforçant les bases de la gouvernance locale, fondement d'un ensemble de services essentiels liés à l'atteinte de ces buts de développement.

Les bénéficiaires directs du PCM seront 15 maires et maires adjoints et environ 130 membres du personnel professionnel et technique de la Ville de Port-au-Prince et des quatre communes bénéficiaires du projet, 20 présidents des associations départementales membres de la FENAMH et de la FENACA, 6 membres du personnel de ces associations, et 10 membres du personnel professionnel de la Direction des Collectivités Territoriales du Ministère de l'Intérieur.

Les bénéficiaires indirects du programme seront les 450 000 personnes vivant dans les communes de la Région des Palmes et les 1 200 000 personnes vivant à Port-au-Prince qui profiteront d'une amélioration de la gestion communale, de la remise en marche des services locaux et des projets de reconstruction et réhabilitation, et les communes et sections communales membres des 20 associations départementales d'élus locaux en Haïti.

Afin de gérer le PCM, un bureau terrain sera ouvert à Port-au-Prince incluant un directeur canadien et du personnel professionnel haïtien. Les premiers trois mois d'opération viseront à établir les bases de gestion du programme dont la préparation d'un Plan de mise en œuvre détaillé pour l'ensemble des activités du PCM.

Le PCM prévoit aussi une coordination étroite des ses activités avec des partenaires internationaux animés des mêmes objectifs et désireux de s'investir dans les mêmes régions et communes. Il s'agit principalement de l'Agence de coopération internationale de l'Association des municipalités néerlandaises (Vereniging van Nederlandse Gemeenten ou VNG), de Cités unies France (CUF), de la Ville de Paris, de la Ville de Barcelone, et de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU). Une entente de principe a été établie avec Cités Unies France et VNG (Association des municipalités des Pays-Bas) afin que ces organisations soutiennent de façon coordonnée, avec le PCM, d'autres besoins identifiés par les communes de la région des Palmes, notamment dans les secteurs de l'eau potable, de l'environnement, et de l'éducation. Une entente similaire est aussi en préparation entre les villes de Paris, Barcelone et Montréal afin de donner un soutien coordonné à la Ville de Port-au-Prince dans les domaines de l'urbanisme, de l'archivistique et des services récréatifs. La FCM, l'UMQ et la Ville de Montréal

ont déjà créé des mécanismes de coordination avec ces organisations et plusieurs réunions, missions et activités conjointes ont déjà été réalisées. D'autres intervenants municipaux pourraient venir se greffer à cette coordination souhaitée, telles l'Association internationale des maires francophones (AIMF).

Le PCM prévoira également une coordination avec les autres acteurs impliqués sur ces territoires (agences des Nations-Unies, dont UN-Habitat, UNICEF et l'UNESCO, ONGs, investisseurs privés, etc.), particulièrement le Centre d'étude et de coopération internationale (CECI) qui intervient dans la Région des Palmes. Une multitude d'organisations planifient des interventions à divers niveaux sur les territoires de ces communes. Ces interventions sont nécessaires et pertinentes, cependant il est primordial que les autorités locales puissent assumer le leadership de la coordination de celles-ci afin d'en assurer la cohérence avec leurs propres planifications et priorités. Le PCM les aidera à poursuivre cet objectif.

Cette proposition a été préparée conjointement par la FCM, l'UMQ et la Ville de Montréal, à la suite de missions en Haïti, de discussions avec le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, la Ville de Port-au-Prince, les communes de Gressier, Léogane, Petit-Goâve et Grand-Goâve et de consultations auprès de divers organismes œuvrant dans le pays.

2. Contexte et problématique

Le contexte post-séisme

De tous les pays des Amériques, Haïti est le pays le plus pauvre et est soumis à de continuelles crises et catastrophes depuis son indépendance. Le récent tremblement de terre en Haïti est la pire catastrophe naturelle jamais survenue dans les Amériques. Près de 250 000 personnes auraient perdu la vie, plus d'un million sont sans abri, les habitants de la grande région de Port-au-Prince ont quitté par milliers pour se réfugier dans l'arrière-pays et les infrastructures ont été démolies à des niveaux inimaginables.

L'expérience de réponse aux sinistres des municipalités canadiennes, notamment celui de 1996 au Saguenay ainsi que dans le cadre des programmes d'aide post-tsunami gérés par la FCM dans la région d'Aceh et au Sri Lanka, démontre qu'en situation de sinistre, les comportements humains et les nécessités sont toujours assez semblables. Après les phases d'intervention d'urgence et de stabilisation, le besoin des survivants de retrouver un toit et un milieu de vie normal s'impose, parallèlement à l'enjeu de ramener les moyens de production et les services publics. Au moment de cette transition, on observe un réflexe universel des populations : elles désirent invariablement ravoire les choses comme elles étaient avant le séisme. Cela pose des problèmes importants lors de la reconstruction et empêche les autorités locales d'améliorer ou de corriger des situations problématiques engendrées par le sinistre ou constatées dans le passé. À cet égard, le défi le plus important qui se présente aux autorités, et notamment aux autorités locales, est d'être en mesure d'agir rapidement et, surtout, de s'organiser afin de faire face aux besoins qui seront de plus en plus pressants et pour lesquels la population sera de moins en moins patiente devant l'attente et l'incertitude.

Le Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti déposé par le gouvernement haïtien lors de la conférence des donateurs tenue à New York en mars dernier identifie clairement les nombreux besoins d'assistance qu'ont et qu'auront pour plusieurs années les collectivités territoriales haïtiennes. Différents secteurs sont identifiés, notamment l'aménagement du territoire, l'habitat, la distribution de l'eau potable, la gestion des déchets et des eaux usées, les routes, la gestion par bassin versant, le développement économique, la

décentralisation et les réformes nationales. En parallèle des interventions d'aide humanitaire et de redéveloppement, la reconstruction d'Haïti est perçue par plusieurs comme une opportunité pour réfléchir sur le modèle de gouvernance, notamment en ce qui concerne la décentralisation de l'État. Le gouvernement d'Haïti a un grand besoin de réorganisation de ses institutions. Il est important de remettre sur pied des structures étatiques minimales pour faire fonctionner le pays et assurer la coordination des actions. Dans le même sens, il faut également, dès le début des efforts de reconstruction, que l'assistance appuie la relance économique. Cela implique d'intégrer les actions à court terme dans une vision à long terme et une perspective de durabilité.

Avant le séisme, le Canada s'était engagé à consacrer 555 millions de dollars sur cinq ans (2006-2011) aux efforts de développement en Haïti. Les priorités canadiennes en Haïti étaient de renforcer la sécurité alimentaire, promouvoir la croissance économique et soutenir les jeunes et les enfants, tout en assurant une gouvernance démocratique et la sécurité. Lors de la conférence des donateurs de New York à la fin mars, le Canada s'est engagé à fournir une aide à la reconstruction d'une valeur de 400 millions de dollars sur deux ans. Le Canada a confirmé sa volonté de s'aligner sur les objectifs du plan de reconstruction du gouvernement Haïtien ainsi que sur les priorités canadiennes établies avant le séisme.

Les villes, régions et associations nationales de gouvernements locaux de plusieurs pays sont prêtes à offrir leur appui pour la reconstruction d'Haïti par le biais de la coopération décentralisée. Au Canada, la FCM, la Ville de Montréal et l'UMQ ont, dès les lendemains du séisme, travaillé à mettre sur pied un programme d'assistance pour Haïti. Elles y associeront des membres de la FCM telles l'Association francophone des municipalités du Nouveau Brunswick (AFMNB) et la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM). Ensemble, ces organisations canadiennes ont accès à un vaste bassin d'experts prêts à faire équipe avec le personnel des collectivités haïtiennes touchées par le tremblement de terre afin de transférer leur expertise technique. Elles sont prêtes à offrir l'expertise d'une grande variété de spécialistes, tels que des directeurs généraux, des urbanistes, des aménagistes, des ingénieurs municipaux, des inspecteurs en bâtiment, des architectes, des spécialistes en gestion des déchets, des spécialistes du développement économique local, des spécialistes en réforme municipale et décentralisation, etc. afin d'aider les administrations territoriales haïtiennes à rétablir les services de base détruits par le tremblement de terre et à exercer une bonne gouvernance locale à l'appui de la reconstruction.

Lors de la Conférence internationale des villes et régions du monde pour Haïti à Fort-de-France en Martinique en mars dernier, le Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, monsieur Paul-Antoine Bien-Aimé, a invité le secteur municipal canadien à débiter ses interventions en Haïti en appuyant, conjointement avec Cités Unies France (CUF) et l'Association des municipalités néerlandaises (VNG), la reconstruction des communes de la région des Palmes. Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales voit cette première initiative conjointe de CUF, VNG et du monde municipal canadien dans la région des Palmes comme une façon de développer un modèle d'assistance municipale coordonnée en Haïti.

La Ville de Port-au-Prince a également demandé l'appui de son partenaire, la Ville de Montréal, en plus de l'aide d'autres grandes villes comme Barcelone et Paris. Les villes de Port-au-Prince et de Montréal entretiennent une relation d'amitié privilégiée depuis plus de quinze ans. En 2007, les maires ont signé un protocole de collaboration afin de formaliser leur relation et de concrétiser leurs priorités d'intervention par l'adoption d'un plan d'action sur cinq ans (2008-

2013), structuré autour de cinq axes : la gouvernance et le renforcement institutionnel; l'égalité entre les hommes et les femmes; l'urbanisme et la revitalisation urbaine; le transfert d'expertise; et la réhabilitation des infrastructures.

Un Projet d'appui à la gouvernance et au renforcement institutionnel de la Ville de Port-au-Prince (PAGRIPAP) avait été préparé par les deux villes. Le PAGRIPAP constituait un des projets majeurs du premier axe du plan d'action entre les deux villes pour la gouvernance et le renforcement institutionnel. Le PAGRIPAP avait reçu un accord pour un financement par l'ACDI.

À la suite du séisme, l'ACDI a demandé à la Ville de Montréal de réévaluer le programme pour l'adapter à la nouvelle réalité. Les bases de collaboration entre Montréal et Port-au-Prince ont donc été réévaluées afin de répondre aux nouveaux besoins, notamment le renforcement des capacités de la mairie de Port-au-Prince à gérer la reconstruction de son territoire. L'administration de la ville de Port-au-Prince étant à toute fin pratique décimée, il était donc impossible d'accomplir les actions du Programme dans ces circonstances. Dans un effort de coordination des villes canadiennes pour cette intervention d'urgence, la Ville de Montréal s'est donc jointe à ses partenaires la FCM et l'UMQ afin de fournir, dans le cadre du PCM, une assistance technique immédiate à son partenaire Port-au-Prince. Dans le cadre du PCM, la Ville évaluera la situation à plus long terme avec son partenaire et présentera un projet à l'ACDI en ligne directe avec le PAGRIPAP, dont cette partie de programme avec les partenaires canadiens constitue la base d'une intervention souhaitée sur les prochaines années.

À la suite de ces demandes, la FCM, la Ville de Montréal et l'UMQ ont mené des missions conjointes d'évaluation en Haïti afin d'identifier et d'évaluer les options d'appui technique à court et moyen termes pour répondre aux enjeux particuliers auxquels font face les communes de la région des Palmes, la Ville de Port-au-Prince, les associations nationales et le ministère, dans le contexte de la reconstruction du pays.

Les besoins dans la Région des Palmes et à Port-au-Prince

Les quatre communes de la région des Palmes (Léogane, Gressier, Grand-Goâve et Petit-Goâve) et la Ville de Port-au-Prince reçoivent de nombreuses offres d'assistance pour divers projets mais ont de la difficulté à planifier la reconstruction de leurs communautés en raison du manque de ressources techniques pour dresser leurs inventaires de façon structurée, préparer des plans d'aménagement du territoire, des plans d'urbanisme, et pour soutenir une gouvernance efficace de la reconstruction. Elles doivent pouvoir présenter des bilans crédibles, ordonnés et fiables pour leur permettre de faire valoir leurs besoins et leurs projets structurants en termes de reconstruction auprès de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH) et de recevoir leur légitime part des fonds dédiés à cette fin, au bénéfice de leurs citoyens.

Les communes de la région des Palmes situées à l'épicentre du séisme ont été détruites pour la plupart à 90%. À Port-au-Prince, bien que la statistique de destruction soit moins élevée (75%), le défi est immense en raison de la concentration des infrastructures, de la densité de la ville et des populations affectées. Les quelques bâtiments encore debout sont désertés par les citoyens qui n'ont plus confiance et qui refusent de réintégrer des lieux qui pourraient parfois être utilisables, faute d'experts pour inspecter ces bâtiments et rassurer leurs occupants potentiels.

Les villes de Port-au-Prince et de la région des Palmes manquent de tout. Dans la région des Palmes, trois des quatre mairies physiques n'existent plus. La quatrième, celle de Léogane, bénéficie d'installations temporaires laissées par l'armée canadienne à la suite de leur intervention d'urgence dans la région, pour lui permettre un fonctionnement minimal. Pour les

autres, les réunions du conseil et autres nombreuses rencontres se font en plein air, sous une simple bâche. L'équipement de travail minimal fait défaut (ordinateurs, bureaux, archives, source d'énergie (services publics ou génératrices)). Les communes ne sont plus en mesure de payer leurs fonctionnaires qui ne sont plus au poste, à part quelques exceptions, et ne peuvent compter que sur quelques volontaires particulièrement dévoués et engagés envers leurs communautés. Les quatre communes de la région des Palmes ont signé au printemps dernier une entente intercommunale de collaboration concernant la planification de la reconstruction et demandé l'assistance de la communauté municipale internationale pour les appuyer dans leurs efforts. Elles sont conscientes de l'effet de levier que peut produire la mutualisation de leurs efforts et une action concertée pour leur région. Elles ont l'appui de leur Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales qui les encouragent à poursuivre dans cette voie.

À Port-au-Prince, la mairie et les annexes se sont écroulées lors du séisme et les services municipaux sont pour l'instant à peu près inexistantes. De plus, selon les informations qui nous ont été transmises, seulement 10% des bâtiments endommagés de la ville auraient été inspectés selon ONU Habitat. La Ville de Port-au-Prince ne dispose présentement que d'une administration squelettique et n'a pas les ressources humaines ou matérielles pour assumer ses rôles et compétences. Avec une population d'environ 800 000 habitants, la Ville de Port-au-Prince compterait présentement au total seulement près de 350 employés, dont 162 enseignants dans 7 écoles primaires, 48 employés à l'Asile communal et 90 à la voirie, chargés essentiellement de la collecte des ordures. De plus, la Ville ne dispose plus de locaux pour exercer ses fonctions. Elle avait toutefois conclu une entente avec la Ville de Miami pour la construction d'une mairie temporaire devant héberger une partie de l'administration communale, notamment le bureau des élus et la direction générale. Ce projet n'ayant pas été complété à ce jour, la mairie occupe des bureaux au siège social de la Digicel et le PNUD logera une mairie temporaire d'ici la fin de 2010.

La Ville de Port-au-Prince se trouve également dans une situation particulière du fait de son statut de capitale d'Haïti. En raison du fait que les locaux de l'État haïtien se trouvent à Port-au-Prince, que ce soit le Palais présidentiel, les ministères ou les bureaux administratifs, il existe une certaine confusion quant au rôle des divers paliers gouvernementaux. En effet, les communes détiennent certains champs de compétences qui leur ont été conférés par décret présidentiel. Toutefois, il leur est souvent difficile d'exercer leurs champs de compétence en raison d'un manque de ressources financières. Il devient donc essentiel de non seulement bien définir les rôles et responsabilités des intervenants par le biais d'une évaluation de l'environnement juridique, mais aussi de mettre en place des canaux de communication avec les autorités haïtiennes afin d'assurer une collaboration dans le cadre des efforts de reconstruction de la capitale et de la mise en œuvre de la décentralisation des pouvoirs vers les collectivités territoriales annoncée par l'État central.

Autant dans la région des Palmes qu'à Port-au-Prince, la situation des populations dans les camps est inquiétante à plusieurs égards. Les populations vivent dans une promiscuité génératrice de troubles sociaux et de violence. Les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables. L'économie locale a aussi été détruite avec le séisme et revient lentement à peu près au seul rythme d'une économie informelle de petits moyens. Le désœuvrement des populations autrefois actives accentue les problèmes sociaux. Des populations déjà pauvres s'appauvrissent davantage. Les populations deviennent de plus en plus vulnérables aux maladies causées par la promiscuité, le manque d'hygiène et l'insuffisance d'installations sanitaires adéquates. La saison des pluies est en cours, produisant une dégradation de l'état des terrains d'accueil de ces camps et la saison des ouragans et des cyclones pourrait

provoquer des désastres aussi importants que le séisme du 12 janvier, si rien n'est fait pour protéger ces populations et les mettre à l'abri.

À cela s'ajoute des enjeux environnementaux déjà présents qui se sont aggravés avec le séisme. L'accès à l'eau potable doit être rétabli afin de mettre fin à la dépendance de l'aide humanitaire pour cette ressource essentielle à la vie. L'eau est présente et abondante en Haïti, mais le séisme a fracturé les nappes phréatiques dans les quatre communes de la région des Palmes, de sorte que de nombreux puits, jadis fonctionnels qui alimentaient des milliers de personnes, sont maintenant taris. Les nappes se sont déplacées et il est urgent de retrouver d'autres points d'eau à forer pour redonner, sur une base permanente, de l'eau saine à ces populations. L'accès à des installations sanitaires adéquates et suffisantes doit également être rétabli. Il faut travailler en parallèle sur des infrastructures sanitaires et d'assainissement pérennes, dont la disposition et le traitement des eaux usées, à insérer dans les plans d'aménagement et de reconstruction, afin de reconstruire sur des bases saines avec des équipements prévus en conséquence.

La gestion des déchets, qui était déjà problématique avant le séisme, est devenue catastrophique. À Port-au-Prince et dans la région des Palmes, les déchets domestiques s'accumulent le long des routes sans qu'ils soient ramassés. On les retrouve parmi les débris de démolition, rendant ceux-ci contaminés et moins récupérables. Bien que l'opération d'enlèvement des débris ait été amorcée, il reste encore une majorité de sites de débris de béton et de fer qui n'ont pas encore été enlevés après bientôt 9 mois. Ils encombrant encore les routes, causant de nombreux inconvénients. Il est certain que des sites sécuritaires particuliers devront être identifiés et dédiés à leur disposition en attendant que l'on trouve des usages de récupération pour ces matériaux. Les déchets domestiques doivent être ramassés régulièrement et traités à part. C'est une question de santé publique pour ces populations déjà exposées à d'autres problèmes de santé. La gestion des matières plastiques qui jonchent tous les sites doit faire l'objet d'une attention particulière de récupération. Une grande partie de ces matières provient de l'aide humanitaire (bouteilles d'eau et autres liquides).

La gestion des bassins versants doit aussi être classée parmi les priorités environnementales. Elle permettrait de commencer à solutionner des problèmes récurrents d'érosion qui viennent ensabler ou enrocher les cours d'eau et les faire déborder de façon récurrente, causant des inondations dans les zones résidentielles vulnérables, aux terres agricoles et provoquant un problème important de pollution des rives dans les zones de reproduction marine. Cette lacune environnementale provoque des effets pervers importants sur l'économie rurale, urbaine et sur les rendements de la pêche, une partie importante de l'économie locale.

À l'issue des missions techniques menées en Haïti, plusieurs constats en termes de besoins pour la Ville de Port-au-Prince et les quatre communes de la région des Palmes se sont dégagés. Afin de travailler adéquatement à tous ces problèmes complexes, ces communes ont besoin d'une aide sous forme de programme dans le but de:

- Soutenir la remise en place d'une administration communale efficace et permanente pour la Ville de Port-au-Prince et les quatre communes de la Région des Palmes, et, dans le cas particulier des Palmes, établir un bureau intercommunal de reconstruction pour la région doté d'un rôle opérationnel et un soutien aux quatre communes individuellement.
- Soutenir financièrement l'embauche d'employés locaux, car, actuellement les communes n'en ont pas les moyens; leurs meilleurs experts sont souvent récupérés par les ONG qui leur offrent une meilleure rémunération.

-
- Soutenir l'encadrement professionnel et le renforcement des capacités des élus et des fonctionnaires locaux.
 - Soutenir la mise en place d'une structure de gestion des communes incluant la gestion des services à la population.
 - Relancer la collecte de revenus autonomes, notamment par le biais de la mise en place d'instrument de perception de droits tels que l'émission de permis.
 - Soutenir le développement d'instruments de gestion du territoire, dont la réalisation des études préalables à la planification de la reconstruction et la planification de la reconstruction assortie d'une instrumentation urbanistique adéquate permettant d'amorcer les travaux urgents à court terme et les reconfigurations nécessaires à plus long terme.
 - Soutenir la mise en place d'outils de communication efficaces avec la population.
 - Fournir une expertise internationale en appui avec nos propres experts du milieu municipal et associatif.
 - Offrir d'autres soutiens, notamment dans la région des Palmes pour la construction de bâtiments provisoires (ex: volonté de CUF de soutenir la construction d'écoles provisoires qui pourront servir d'abris pour d'autres fonctions ultérieurement).
 - Soutenir des petits projets concrets de reconstruction ou de réhabilitation susceptibles de relancer l'économie locale.

Les besoins des associations nationales et du ministère

Les associations départementales et nationales des collectivités territoriales haïtiennes dont la Fédération Nationale des Maires d'Haïti (FENAMH) et la Fédération nationale des CASEC (FENACA) ont aussi demandé l'aide de la communauté municipale internationale afin de les soutenir techniquement dans leurs efforts de représentation de leurs membres auprès du gouvernement haïtien et de la communauté internationale.

Bien qu'elles aient été fondées il y a plusieurs années et aient reçu une assistance récente, notamment par USAID, ces associations étaient assez faibles institutionnellement avant le séisme. De plus, tout comme leur base, les collectivités locales et les sections communales, les associations départementales et nationales des collectivités territoriales ont perdu, avec le séisme, le peu de moyens dont elles disposaient. Elles n'ont plus de locaux pour travailler, plus d'équipement et pas de moyen pour soutenir un secrétariat efficace.

Cependant, plus que jamais, les collectivités locales ont conscience du besoin de se regrouper pour travailler leurs dossiers. Avec le séisme, elles ont été mises sur la sellette par leur capacité à réagir rapidement et à s'organiser pour donner du service essentiel aux citoyens avec des moyens plus que restreints. Les élus locaux ont conscience également de leur peu d'expérience dû au fait que tous en sont à leur premier mandat électif depuis seulement 2006 et du besoin de s'organiser ensemble. Les deux associations ont un rôle distinctif à jouer, les communes plus urbaines et des sections communales, essentiellement rurales, ayant des enjeux de développement différents à harmoniser pour un développement communal et national plus ordonné.

Par ailleurs, ces deux associations ont des défis importants à relever à très court terme puisque qu'elles représentent les collectivités locales, avec droit de vote, au sein de la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH). Elles doivent pouvoir refléter les besoins de

l'ensemble des collectivités locales en toute crédibilité pour faire le contrepoids au sein de ce forum où des sommes importantes pour la reconstruction du pays seront décidées. Elles doivent aussi pouvoir s'organiser à plus long terme pour représenter les intérêts des collectivités locales auprès du gouvernement, leur premier mandat.

Ces deux principales associations d'élus locaux des communes et des sections communales ont donc besoin d'un soutien financier et technique pour se réorganiser minimalement et ainsi leur permettre de se positionner en amont des débats, de faire avancer les intentions de décentralisation et de déconcentration vers les collectivités territoriales et, à court terme, pour soutenir adéquatement les projets des collectivités locales auprès de la CIRH afin qu'elles obtiennent leur juste part des fonds dédiés à la reconstruction du pays.

Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) a également émis le souhait de recevoir une assistance technique afin de l'appuyer à mettre en œuvre un programme cadre de soutien aux collectivités territoriales et ses politiques pour la déconcentration et la décentralisation de l'État haïtien.

Le ministère a préparé un plan d'action en huit points afin d'encadrer les réformes du secteur municipal haïtien. Ce plan d'action inclut des activités comme le renforcement des délégations départementales, la mise en place d'une fonction publique territoriale, la réforme de la fiscalité locale, un appui aux communes afin qu'elles assument leurs responsabilités en urbanisme et planification territoriale, la coordination de la coopération décentralisée et un appui au leadership local ainsi qu'aux associations d'élus locaux.

Ces objectifs du ministère concordent avec les problématiques présentées plus haut et vécues par les communes de la région des Palmes, la Ville de Port-au-Prince, et les associations. D'ailleurs, le ministère a clairement indiqué qu'un support technique fourni à ces communes constituera une façon de développer des modèles de bonne gestion municipale qui seront par la suite appliqués à l'ensemble du secteur municipal ainsi qu'une façon de tester l'applicabilité des politiques nationales afin d'en tirer des leçons qui pourront améliorer le cadre législatif et réglementaire municipal en Haïti.

Sommaire des besoins

De façon générale, ces collectivités territoriales, leurs associations et le ministère de tutelle font donc face à sept grands défis :

1. Redémarrer une administration locale efficace avec des bureaux administratifs rééquipés et des ressources humaines compétentes et rémunérées.
2. Comprendre la dynamique de la coopération internationale et de la coordination générale de l'aide et s'insérer dans ces processus avec efficacité.
3. Obtenir rapidement les données stratégiques concernant leurs localités : l'ampleur des dégâts; les contraintes liées à la reconstruction, les aspirations du milieu et les besoins particuliers.
4. Compiler et analyser ces informations afin de proposer des interventions adaptées et réalistes aux agences d'aide, à la Commission intérimaire de reconstruction et au gouvernement central ; mobiliser le financement et les moyens techniques afin de réaliser ces interventions.
5. Mettre en œuvre rapidement et efficacement les interventions retenues, autant du côté des interventions de nature privée (aide à la reconstruction de logements, aide au

démarrage d'entreprises, relance de l'économie locale) que publique (planification du territoire, approvisionnement en eau potable; gestion des déchets, de la voirie, des égouts; gestion de la propriété; etc.).

6. Garder un contact étroit avec la population afin de bien la consulter et l'informer des activités en cours dans leurs territoires.
7. Renforcer les relations intergouvernementales locales/nationales afin d'insérer ces initiatives de reconstruction dans le contexte plus général des projets de réforme du secteur municipal haïtien, d'en tirer des leçons et de promouvoir une plus grande décentralisation et déconcentration.

En lien avec les priorités établies par le gouvernement canadien pour la reconstruction d'Haïti, la FCM, la Ville de Montréal et l'UMQ ont donc préparé une proposition pour une première phase de programmation de 25 mois afin de répondre à ces défis. Les prochaines sections présentent cette proposition.

3. Objectifs et résultats attendus

3.1 But et objectifs

Le but général du Programme de coopération municipale Haïti-Canada (PCM) vise à renforcer les capacités institutionnelles des collectivités territoriales haïtiennes afin qu'elles aient un rôle prépondérant dans la reconstruction et la refondation d'Haïti.

Il est proposé que le PCM démarre avec un premier projet de 25 mois qui visera principalement à rétablir et consolider les capacités institutionnelles et administratives des communes de Port-au-Prince, et dans la Région des Palmes, de Gressier, de Léogane, de Petit-Goâve et de Grand-Goâve afin qu'elles puissent mettre en place une organisation locale de reconstruction fiable, efficace et compétente et assurer le caractère permanent de la reconstruction.

Le rétablissement d'une base institutionnelle locale solide dans la Région des Palmes et à la Ville de Port-au-Prince repositionnera ces communes comme acteurs principaux du développement de leur territoire et leur permettra de travailler à la réinstauration des services de bases à leur population notamment dans les secteurs prioritaires comme le logement, l'éducation, la santé, le développement économique, la gestion des déchets causés par le séisme.

Le PCM aura trois composantes principales :

1. Renforcement institutionnel des communes de la région des Palmes,
2. Renforcement institutionnel de la Ville de Port-au-Prince,
3. Soutien aux associations de collectivités territoriales et au Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales.

Les activités que le PCM mettra en œuvre durant ces 25 mois seront les suivantes :

- Renforcer l'administration des communes en leur redonnant des moyens de base pour se réorganiser comme des espaces de travail, des équipements (ameublement, ordinateurs, bureaux, etc.), des moyens de communication (téléphone, internet, véhicules, etc.), en rétablissant une fonction publique de base par l'embauche de personnel communal dans des domaines clés pour la reconstruction et en renforçant les capacités des communes à administrer leurs opérations de façon adéquate notamment

en matière de gestion financière et fiscalité locale afin de favoriser à terme l'accès à des sources de financement autonomes, donc moins dépendantes de l'aide étrangère,

- Renforcer prioritairement les capacités techniques des communes en matière d'urbanisme, d'aménagement, de développement et de gestion du territoire pour qu'ainsi elles puissent prendre les décisions appropriées pour la reconstruction et l'amélioration de la qualité du milieu de vie dans des domaines comme le logement, l'éducation, la santé, la gestion des déchets,
- Dans la région des Palmes, renforcer les capacités des communes à redémarrer des services de base, prioritairement en matière de gestion des déchets et de développement économique local,
- Renforcer les capacités des communes à assurer une communication efficace et constante avec leur population afin, notamment, de les informer et de les consulter sur les activités de reconstruction sur leurs territoires respectifs.
- Renforcer les capacités des communes à jouer un rôle de leadership dans la coordination des interventions de reconstruction sur leur territoire, par la communauté internationale, le gouvernement haïtien et les organisations non-gouvernementales.
- Renforcer les capacités des communes à développer des propositions de projets de reconstruction afin de les aider à avoir rapidement accès aux ressources offertes par l'aide internationale et la Commission intérimaire de Reconstruction d'Haïti (CIRH) et ainsi entreprendre la reconstruction avec des moyens financiers adéquats, et mettre en œuvre directement des petits projets de reconstruction ou de réhabilitation d'infrastructure ou d'équipement publics sur leur territoire.
- Appuyer les associations d'élus des communes et de sections communales et le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales afin de renforcer leur leadership dans les processus liés à la reconstruction ainsi que ceux liés à la décentralisation et aux grandes réformes municipales.

Les objectifs et activités proposées pour chacune des trois composantes du programme sont présentés dans la section 4.

L'une des premières activités du PCM dans les premiers mois de son démarrage sera la préparation d'un Plan de mise en œuvre détaillé du programme qui viendra confirmer ces activités.

3.2 Résultats attendus

Les résultats attendus pour les premiers 25 mois du PCM sont les suivants :

Résultat ultime

Les collectivités territoriales de la région des Palmes, la Ville de Port-au-Prince, le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, et deux associations nationales de collectivités territoriales assument mieux leurs rôles dans les phases de rétablissement et de reconstruction et peuvent ainsi mieux répondre, de manière plus équitable (H/F) et durable, aux besoins des populations affectées par le séisme.

Résultats intermédiaires

1000 - Les communes de la région des Palmes ont rétabli une capacité institutionnelle à gérer et coordonner localement et régionalement, et de manière plus équitable (H/F) et durable, la reconstruction de leur territoire.

2000 - La Ville de Port-au-Prince a renforcé sa capacité institutionnelle à gérer et coordonner, de manière plus équitable (H/F) et durable, la reconstruction de son territoire.

3000 - Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales et deux associations nationales de collectivités territoriales ont renforcé leur capacité à mieux participer à la mise en œuvre du plan de reconstruction d'Haïti et des grandes réformes municipales.

Les versions préliminaires du cadre logique et du cadre de rendement du PCM sont présentées en Annexe 1 et 2. Ce cadre logique et ce cadre de rendement seront finalisés lors de la préparation du Plan de mise en œuvre détaillé du programme dans les premiers mois de démarrage du PCM.

4. Composantes et activités

La première phase du PCM comprend trois composantes techniques et une composante de gestion du programme. Ces composantes et activités sont présentées dans les sections suivantes.

4.1 Renforcement institutionnel des communes des Palmes (1000)

Dans la région des Palmes, le PCM visera, dans cette première phase, à réorganiser l'administration communale à Léogane, Gressier, Petit-Goâve et Grand-Goâve, à établir un bureau intercommunal de la reconstruction afin que les communes puissent avoir une approche coordonnée dans les phases de rétablissement et de reconstruction, à leur donner une capacité technique de base en urbanisme et aménagement du territoire et en développement économique et gestion des déchets, et à financer des projets locaux de reconstruction et de réhabilitation gérés par les communes en collaboration avec les communautés locales.

Cet appui contribuera à créer une administration locale efficace de la reconstruction dans la Région des Palmes et repositionnera les communes comme interlocutrices de base pour les agences gouvernementales et internationales, permettant ainsi à terme de mieux répondre aux besoins de leur population dans des domaines prioritaires comme le logement, la santé, l'éducation primaire, la gestion des déchets et l'enlèvement des débris, et le développement économique.

Résultats attendus

Le résultat intermédiaire qui sera atteint par cette composante sera le suivant :

1000 - Les communes de la région des Palmes ont rétabli une capacité institutionnelle à gérer et coordonner localement et régionalement, et de manière plus équitable (H/F) et durable, la reconstruction de leur territoire.

Trois résultats immédiats permettront l'atteinte de ce résultat intermédiaire :

1100 - Quatre communes de la région des Palmes ont rétabli une organisation administrative de base et plus équitable (H/F) au niveau régional et local.

1200 - Quatre communes de la région des Palmes ont renforcé leur capacité technique en planification et gestion du territoire.

1300 - Quatre communes de la région des Palmes ont établi une capacité de base pour relancer de manière plus équitable (H/F) et durable des services locaux et mettre en œuvre des initiatives locales de reconstruction et de réhabilitation.

1100 – Gouvernance et administration

Afin de réaliser ces résultats immédiats, l'approche sera d'abord de redonner une capacité institutionnelle et administrative aux quatre communes de la région et de soutenir la création d'un bureau intercommunal de reconstruction composé d'employés techniques et administratifs, comprenant hommes et femmes.

Chaque commune sera soutenue individuellement et un bureau intercommunal sera créé afin de rassembler certains services en matière d'aménagement du territoire et de coordination de la reconstruction. Le bureau intercommunal alimentera également les maires des communes afin que ceux-ci communiquent les informations aux citoyens sinistrés via les bureaux des relations avec les citoyens déjà existants dans les communes, incluant une approche particulière pour les groupes de femmes. Le bureau intercommunal soutiendra finalement les communes dans la coordination des activités locales menées par les organisations non gouvernementales sur leur territoire.

L'Agence de coopération internationale de l'Association des municipalités néerlandaises (VNG), avec le support technique de la FCM, a déjà financé l'achat de cinq bâtiments temporaires (maisons en kit transformées en bureaux) pour reloger l'administration des quatre communes et créer le bureau intercommunal. Toujours en collaboration avec VNG, le PCM poursuivra et complètera cette réorganisation administrative en fournissant des équipements pour les bureaux temporaires des quatre communes et du bureau intercommunal (classeurs, bureaux, chaises, tables, ordinateurs, imprimantes, papeterie, téléphones, génératrice, etc.) et en donnant un soutien budgétaire pour l'opération de ces bureaux (accès internet, sécurité, électricité, etc.) et la réembauche de certains employés communal et intercommunal, incluant des hommes et des femmes. Ce soutien à l'opération et à la réembauche d'employés sera pour une période de 24 mois après laquelle les communes devront reprendre en charge graduellement le financement de ces coûts administratifs¹. Le PCM enverra également des missions d'experts municipaux canadiens (H/F) afin de former ce personnel et améliorer les procédures en administration courante, notamment en matière de comptabilité, et en communications publiques.

Ce renforcement institutionnel et organisationnel contribuera donc à recréer une administration locale dans la Région des Palmes et repositionnera les communes comme interlocutrices de base pour les agences gouvernementales et internationales dans différents domaines.

Les principaux extrants réalisés à partir de ces activités seront les suivants :

- Un bureau intercommunal de reconstruction pour la Région des Palmes et quatre bureaux temporaires pour les communes de Gressier, Petit-Goâve, Grand-Goâve et

¹ À noter que VNG est prêt à soutenir ces opérations et une partie de ces salaires de manière dégressive durant cinq ans.

Léogane sont mis en place et équipés (classeurs, bureaux, chaises tables, ordinateurs, imprimantes, papeterie, génératrices, téléphones, etc.).

- Le personnel de base pour l'administration du bureau intercommunal et les quatre communes est réembauché (H/F) grâce à un soutien budgétaire et ce personnel est formé adéquatement.
- L'administration courante du bureau intercommunal est mise en place incluant une politique de l'intercommunalité dans la région des Palmes, un mandat clair pour le bureau intercommunal, et le renforcement des mécanismes de gouvernance régionale.
- L'administration courante des communes en matière de gestion et comptabilité et taxation est remise en place.
- Les communes ont mis en place un programme d'information publique sur la reconstruction de leur territoire et tiennent des activités de communication régulières, incluant auprès des groupes de femmes.
- Les communes tiennent des rencontres régulières et organisées avec les organismes de la communauté internationale, le gouvernement haïtien et les organisations non-gouvernementales intervenants sur leur territoire.

Ces activités et extrants seront confirmés lors de la préparation du Plan de mise en œuvre détaillé du programme.

1200 – Planification et gestion du territoire

Afin de renforcer les capacités locales en urbanisme et aménagement du territoire et toujours en collaboration avec VNG, le PCM procèdera dans un premier temps à l'achat d'équipements spécialisés pour le bureau intercommunal pour la gestion du territoire (ordinateurs, logiciels spécialisés, imprimantes, GPS, etc). Un soutien budgétaire sera également donné au bureau intercommunal et aux communes afin d'embaucher un personnel spécialisé et technique (H/F) en planification, zonage, aménagement et développement du territoire et gestion de projets.

Par la suite un soutien technique sera donné par des experts municipaux canadiens et haïtiens (H/F) afin que le bureau intercommunal réalise, dans chaque commune, le relevé des dégâts et amorcera la planification en récoltant et centralisant localement toutes les informations disponibles dans les ministères et organismes locaux et internationaux. Ceci impliquera la réalisation d'un inventaire détaillé et cartographié des dommages incluant le recensement des propriétaires et locataires pour tous les usages et la réalisation rapide d'une planification sommaire de la reconstruction, dont la fixation des principales contraintes auxquelles sont soumis les territoires et un relevé cartographié des infrastructures et de leur état (égout, drainage, aqueduc, électricité, voirie).

À partir de ces bilans et informations, le bureau intercommunal établira un schéma d'aménagement sommaire pour la région et des plans d'urbanisme sommaires pour les communes. Ces outils de planification territoriale identifieront les grandes zones de redéveloppement dans la Région des Palmes permettant ainsi de mieux identifier les terres disponibles et planifier les zones disponibles pour l'établissement de logements temporaires et permanents, l'identification des zones dédiées aux activités économiques et agricoles, l'identification des zones à risque pour les désastres naturels, et la localisation de nouveaux équipements publics comme les écoles, les établissements de santé, les bâtiments administratifs, les marchés, etc. Enfin, en lien avec cette planification des usages, des

procédures pour l'émission des permis de construction planification et l'inspection municipale seront renouvelées.

Par la suite, un programme de reconstruction de base identifiant les premiers projets requis pour chaque secteur d'activité, leurs coûts, approximatifs et les priorités de réalisation sera préparé. Ces projets prendront en compte l'égalité hommes-femmes. Ces programmes serviront aux maires afin de faire des demandes de financement pour les premiers projets identifiés, principalement auprès de la Commission intérimaire de reconstruction et ainsi assurer un maillage avec le plan national de reconstruction. Certains de ces projets seront financés par le PCM afin de soutenir directement les communes dans la mise en œuvre autonome d'initiatives de reconstruction et de réhabilitation (voir composante 1300).

Les données récoltées sur les propriétés pourront également servir pour la délivrance de l'aide à la reconstruction aux particuliers, incluant une approche équitable (H/F) et pourront constituer la base d'un registre des propriétés (cadastre simplifié) et de la taxation. Plusieurs discussions ont eu lieu avec des organisations intéressées à soutenir l'établissement d'un cadastre dans la Région des Palmes. Le soutien du PCM visera à jeter les bases administratives dans les communes afin qu'elles puissent participer activement et éventuellement être co-gestionnaires de ce type d'outil de base pour le développement territorial.

Les principaux extrants réalisés à partir de ces activités sont les suivants :

- Le bureau intercommunal est équipé pour la gestion du territoire (ordinateurs, logiciels spécialisés, imprimantes, GPS, etc).
- Un personnel spécialisé et technique (H/F) en planification, zonage, aménagement et développement du territoire et en gestion de projets de reconstruction et de redéveloppement pour le bureau intercommunal est embauché grâce à un soutien budgétaire et ce personnel est formé adéquatement.
- Un inventaire sommaire et cartographié des dommages, des infrastructures et de leur état, et des contraintes auxquelles sont soumis les territoires, incluant le recensement des propriétaires et locataires (H/F) (base d'un cadastre simplifié), est réalisé pour la Région des Palmes.
- À partir des bilans et informations, une planification sommaire (schéma d'aménagement et plans d'urbanisme sommaires) est établie pour la région et chaque commune.
- Un programme de reconstruction identifiant les projets prioritaires requis pour chaque secteur d'activité, leurs coûts approximatifs et les priorités de réalisation, est établi pour la région et chaque commune et ces projets présentés pour financement à la Commission intérimaire de reconstruction.
- Un système simple d'émission des permis de reconstruction est établi pour chaque commune.

Ces activités et extrants seront confirmés lors de la préparation du Plan de mise en œuvre détaillé du programme.

1300 – Services de base à la population et projets de reconstruction et réhabilitation

Lorsque le bureau intercommunal sera formé et que les communes auront renforcé minimalement leurs capacités en gestion du territoire, un appui sera donné afin d'aider au rétablissement des services de base en cueillette et disposition des déchets, notamment

l'enlèvement des débris, et en relance économique, et pour la mise en œuvre de petits projets de reconstruction ou de réhabilitation en collaboration avec les communautés locales.

Dans le domaine de la gestion des déchets, des procédures pour la récupération des débris par les autorités locales et des propositions de projets pour l'achat d'équipements spécialisés seront établies et préparées. Un plan d'intervention et un canevas pour des études de faisabilité afin de situer des sites d'enfouissement des débris et autres déchets seront aussi préparés et intégrés aux schémas d'aménagement et plans d'urbanisme. Déjà, le Ministère de l'Intérieur nous a indiqué que des agences d'aide étaient intéressées à financer l'achat d'équipements spécialisés pour les communes; il s'agit donc d'établir les besoins et de voir comment une approche concertée (intercommunale) pour l'utilisation de ces machineries pourra être établie.

En développement économique, le soutien donné par le PCM impliquera la réalisation d'un premier bilan des activités économiques touchées par le séisme (commerce et agriculture incluant une analyse spécifique des différences (H/F), et un soutien à la réorganisation des commerçants en associations, incluant des groupes de femmes, afin, notamment de soutenir une économie locale de la reconstruction ainsi que la détermination d'objectifs en formation professionnelle et technique (H/F) liés à l'économie de la reconstruction. Ces bilans et détermination d'objectifs serviront de base pour la relance de l'économie locale et la préparation de projets plus étoffés en développement local.

Cet appui dans le domaine de la gestion des déchets et du développement économique impliquera principalement une aide de base aux quatre communes et au bureau intercommunal afin de préparer des bilans et des demandes de financement dans ces domaines. L'approche sera d'aider les communes à comprendre leurs besoins et à aller chercher un appui technique et financier auprès d'autres bailleurs de fonds.

Le PCM mettra également à la disposition des quatre communes un fonds spécial de 245,000\$ pour financer des petits projets de reconstruction et de réhabilitation d'une valeur approximative de plus ou moins \$25 000 chacun. Ce fond permettra aux communes de répondre directement aux besoins de leurs populations en reconstruisant des petites infrastructures ou équipements publics démolis ou rendus inutilisables par le tremblement de terre comme des petites routes, des ponceaux, des canaux d'évacuation des eaux, des systèmes d'éclairage, des puits communautaires, des toilettes publiques, des locaux communautaires, etc.

Afin de prioriser et gérer ces projets, des comités locaux de reconstruction comprenant des élus communaux et des représentants des communautés seront mis sur pied. Ces comités inviteront les populations à soumettre des projets selon des critères prédéterminés, choisiront les projets à financer, et assureront une supervision des travaux et des déboursés.

En plus de soutenir directement la reconstruction et la réhabilitation de certaines infrastructures et équipements publics, ce fond et la mise sur pied des comités locaux permettront de renforcer les relations entre les administrations territoriales et la population dans la région des Palmes tout en assurant une participation réelle des communautés dans les décisions municipales. Cela renforcera la bonne gouvernance, la transparence et l'imputabilité.

Les principaux extrants réalisés à partir de ces activités sont les suivants :

- Des procédures pour la récupération des débris, l'enlèvement et gestion des ordures et des propositions de projets pour l'achat d'équipements spécialisés pour la récupération des débris et l'enlèvement des ordures sont préparées.

-
- Un plan d'intervention et un canevas pour mener des études de faisabilité pour des sites d'enfouissement sont préparés.
 - Un premier bilan des activités économiques touchées par le séisme est préparé et les commerçants (H/F) sont organisés en associations.
 - Des objectifs en formation professionnelle et technique (H/F) liés à l'économie de la reconstruction sont déterminés pour la Région des Palmes.
 - Des comités locaux de reconstruction sont fonctionnels et ont établi une liste de projets de reconstruction et réhabilitation prioritaires.
 - Un ensemble de projets de reconstruction et réhabilitation ont été financés et livrés dans la région des Palmes.

Ces activités et extrants seront confirmés lors de la préparation du Plan de mise en œuvre détaillé du programme.

Assistance technique et financière

Ces activités dans la Région des Palmes impliquent une assistance financière pour l'achat d'équipement de bureau, l'établissement et l'opération du bureau intercommunal et des bureaux communaux, pour l'embauche de personnel local, et pour le financement de petits projets de reconstruction. Elles impliquent également la présence d'experts municipaux canadiens (H/F) et haïtiens en mission techniques sur le terrain afin de renforcer les compétences du personnel (H/F) du bureau intercommunal et des mairies dans plusieurs champs de compétences. La gestion, l'administration, la taxation, la comptabilité, la planification et la gestion du territoire, les relations avec les citoyens, la collecte des ordures, et le développement économique local seront les domaines ciblés par ce soutien technique. La FCM et l'UMQ recruteront à partir de leurs membres les experts nécessaires aux projets.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires directs de cette composante seront les 12 maires et maires adjoints et environ 80 membres du personnel professionnel et technique des quatre communes bénéficiaires du projet.

Les bénéficiaires indirects de cette composante seront les 450 000 personnes vivant dans ces communes qui profiteront d'une amélioration de la gestion communale, de la remise en marche des services locaux et des projets de reconstruction et réhabilitation.

Coordination avec d'autres partenaires

Une entente de principe avec Cités Unies France, la Ville de Barcelone, et VNG (association des municipalités des Pays-Bas) a été établie afin qu'ils soutiennent de façon coordonnée d'autres besoins identifiés par les communes de la région des Palmes.

Déjà, tel que mentionné précédemment, avec l'aide technique de la FCM, VNG a procédé à l'achat de bâtiments temporaires afin de reloger les administrations communales des quatre municipalités et de situer le bureau intercommunal. Ces bâtiments temporaires (maisons en kit transformées en bureaux) seront livrés au mois de décembre ou janvier dans les quatre communes. Il est également prévu que l'achat d'équipements de bureau, le soutien pour la réembauche du personnel des quatre communes, et le financement de petits projets en reconstruction se fera en cofinancement avec VNG.

La France, l'Espagne et la Hollande enverront également des experts municipaux dans les secteurs de l'eau potable (refaire des puits publics et réorganiser la distribution de l'eau pour les sortir de la dépendance de l'aide humanitaire); de l'environnement (étude d'impact environnemental, gestion par bassins versants, etc.), et de l'éducation (reconstruction des écoles primaires). Cet appui technique des autres partenaires se fera en parallèle avec le support technique proposé par le PCM. La FCM aide déjà à la coordination de cette expertise technique internationale et trois missions techniques conjointes ont été organisées jusqu'à maintenant dans la Région des Palmes en coordination entre la France, les Pays-Bas et le Canada.

Enfin, l'UMQ a confié au Centre d'étude et de coopération internationale (CECI), à la suite d'un appel de propositions, la réalisation de quatre projets de reconstruction et de réhabilitation d'infrastructures municipales détruites ou déficientes. L'UMQ y investit \$700,000 à même son *Fonds Urgence Haïti* dans les villes de Léogane et de Gressier. À Léogane, ces projets périphériques permettront de rétablir une partie du système d'approvisionnement en eau potable dans un secteur desservant 20 000 habitants et construira un marché public. À Gressier, ils permettront de reconstruire environ 1 km de route et fera des travaux de correction de la rivière Marion afin d'éviter des inondations récurrentes. Le CECI y apporte une contrepartie en ressources humaines avec ses programmes déjà en place dans la région. Les quatre chantiers favoriseront l'emploi dans un concept à haute intensité de main-d'œuvre locale. Ces projets seront liés étroitement au support institutionnel donnés aux quatre communes par le PCM.

4.2 Renforcement institutionnel de la Ville de Port-au-Prince (2000)

À Port-au-Prince, le PCM appuiera l'administration communale afin d'améliorer sa capacité à se réorganiser et à répondre aux besoins des citoyens dans le cadre de la reconstruction.

Bien que prenant place dans un contexte plus complexe, l'approche pour Port-au-Prince est similaire à celle proposée pour la Région des Palmes. Le renforcement institutionnel donné par le PCM contribuera à recréer une administration locale de base de la reconstruction à Port-au-Prince et aidera à repositionner la Ville comme interlocutrice pour les agences gouvernementales et internationales permettant ainsi à terme de mieux répondre aux besoins de la population dans des domaines prioritaires comme le logement, la santé, l'éducation, l'enlèvement des débris, le développement économique, et la gestion des désastres naturels.

Cette approche implique la reconstruction d'une administration par la fourniture de certaines ressources matérielles et par l'embauche de ressources humaines locales (H/F) affectées au projet. Ils impliquent également la révision et la mise à jour de ses processus de gestion et de fonctionnement, la dispense de formation aux élus et aux fonctionnaires, la mise en place de procédures pour informer la population, un renforcement des sources de revenus de la Ville, incluant la révision des processus d'émission et de gestion des permis, et un financement de projets locaux de reconstruction et de réhabilitation. Ces objectifs seront aussi atteints par la mise en place d'un plan de développement de la ville de Port-au-Prince et la formation d'employés dans le cadre de la gestion territoriale pour permettre à la Commune d'assumer ses compétences en cette matière.

Résultats attendus

Le résultat intermédiaire qui sera atteint par cette composante sera le suivant :

2000 - La Ville de Port-au-Prince a renforcé sa capacité institutionnelle à gérer et coordonner, de manière plus équitable (H/F) et durable, la reconstruction de son territoire.

Trois résultats immédiats permettront l'atteinte de ce résultat intermédiaire :

2100 - La Ville de Port-au-Prince a rétabli une organisation administrative de base et plus équitable (H/F).

2200 - La Ville de Port-au-Prince a renforcé sa capacité technique en planification et gestion du territoire.

2300 - La Ville de Port-au-Prince a renforcé sa capacité à mieux coordonner, et de manière équitable (H/F), les programmes offerts sur son territoire et à mettre en œuvre des initiatives locales de reconstruction et de réhabilitation.

2100 – Gouvernance et administration

Dans un premier temps, une évaluation de la situation sera finalisée pour déterminer tant l'état actuel de la ville, suite aux dommages causés par le séisme que celui de l'appareil administratif afin de mettre en place un plan de redressement. Un bureau d'appui à la mairie sera par la suite installé à Port-au-Prince qui sera composé deux employés administratifs et six employés techniques (H/F) recrutés en collaboration entre la Ville de Montréal et la Ville de Port-au-Prince qui s'engagera à prendre en charge ces employés à la fin du projet. Pour la durée du PCM, les employés techniques et administratifs seront sous l'autorité du Coordinateur canadien du bureau d'appui de la Mairie (issu de la Ville de Montréal) qui mènera une série de missions techniques de plusieurs semaines à Port-au-Prince. Le bureau assistera la Ville de Port-au-Prince dans le cadre de la mise en place d'une administration renouvelée suite au séisme. La structure de l'administration communale sera alors révisée, son processus d'embauche serait réévalué afin d'assurer une plus grande transparence et une équité H/F et ses processus de gestion évalués et mis à jour. La tarification des services de la commune, des émissions de permis et tout autre exercice de perception de deniers seront mis à jour par l'adoption et l'entrée en vigueur d'édits municipaux.

Ce renforcement institutionnel sera la base sur laquelle la Ville pourra s'appuyer pour améliorer les services à la population. Une meilleure capacité à s'organiser et gérer son administration permettra à Port-au-Prince de reprendre en charge certains services et travailler de concert avec les autorités gouvernementales et internationales dans des domaines comme l'éducation, le logement, la santé, etc. Pour ce faire, il sera aussi nécessaire d'appuyer la Ville à améliorer ses revenus pour ainsi lui conférer une plus grande autonomie et, de ce fait, une plus grande capacité à rendre des services à la population. Idéalement, la Ville pourra augmenter ses revenus et assumer les dépenses d'employés clés dans le but d'assurer des services à la population tels que le développement de certains quartiers.

Les extrants réalisés à partir de ces activités sont les suivants :

- Un bureau d'appui à la mairie de Port-au-Prince est mis en place, équipé et son personnel administratif embauché et formé (H/F).
- Un organigramme fonctionnel de la mairie et une définition des rôles des services et directions de la mairie sont réalisés et une politique d'embauche et de gestion des ressources humaines (H/F) est adoptée.
- Le cadre légal et l'environnement juridique de la commune sont définis.

- Le processus d'octroi et de gestion des contrats de la commune est révisé et est mieux défini.
- Un processus de perception et de gestion des sources de revenus est mis à jour.
- Un processus de gestion des budgets et finances est mis en place et les employés du service des finances (H/F) sont mieux formés.

Ces activités et extrants seront confirmés lors de la préparation du Plan de mise en œuvre détaillé du programme.

2200 – Planification et gestion du territoire

Afin de renforcer les capacités de Port-au-Prince dans le cadre de la gestion de son territoire, un plan de développement stratégique du territoire sera mis en place et la formation des employés de la Mairie permettra de développer une meilleure capacité à assumer ses fonctions en matière de gestion territoriale.

L'approche proposée par le PCM est d'aider la ville de Port-au-Prince à avoir de plus grande capacité à gérer son territoire et être un interlocuteur dans ce domaine auprès du gouvernement et des agences internationales. En effet, la zone de Port-au-Prince est une zone où une multitude d'organisations interviennent en matière de développement territorial. Cet appui à la Ville de Port-au-Prince permettra à celle-ci d'être un interlocuteur significatif en matière d'urbanisme auprès par exemple de la commission spéciale chargée de la re-planification de la zone métropolitaine, du gouvernement central et de ses divers ministères concernés par la question, de même qu'avec les autres communes formant la région métropolitaine de Port-au-Prince. Cet appui permettra à la Ville d'avoir une meilleure connaissance des enjeux de son territoire afin de répondre aux priorités de la population en matière de logement, localisation des équipements publics en éducation et santé, préparation aux désastres naturels, etc.

Les extrants réalisés à partir de ces activités sont les suivants :

- Le bureau d'appui à la mairie est équipé pour la gestion du territoire et son personnel technique est embauché et formé (H/F).
- Un plan de développement est réalisé pour la Ville de Port-au-Prince.
- Une démarche de consultation et de participation publiques sont établis et la population (H/F) de quartiers ciblés est consultée sur le projet de plan de développement.
- Le plan de développement est adopté par le conseil municipal et des propositions de projets de redéveloppement sont élaborées et approuvées par les autorités de Port-au-Prince pour financement.

Ces activités et extrants seront confirmés lors de la préparation du Plan de mise en œuvre détaillé du programme.

2300 – Coordination de l'aide et projets de reconstruction et réhabilitation

Un appui sera également donné à la ville de Port-au-Prince dans le cadre de ses communications et de la consultation de sa population et aussi pour la coordination des activités locales menées par les institutions externes et les organisations non gouvernementales sur leur territoire, incluant une stratégie particulière auprès des groupes de femmes. L'approche du PCM sera d'aider la ville à se repositionner auprès de sa population et des agences intervenant sur son territoire.

Tout comme dans la région des Palmes, le PCM mettra également à la disposition de la Ville de Port-au-Prince un fonds spécial de 200,000\$ pour financer des petits projets de reconstruction et de réhabilitation d'une valeur approximative de plus ou moins \$25 000 chacun. Ce fond permettra à la ville de répondre directement aux besoins de sa population en fournissant des équipements publics démolis ou rendus inutilisables par le tremblement de terre tels que des locaux communautaires, des bibliothèques, etc.

Les extrants réalisés à partir de ces activités sont les suivants :

- Une liste de projets sera préparée pour financement.
- De petits projets de reconstruction et de réhabilitation ont été réalisés.

Ces activités et extrants seront confirmés lors de la préparation du Plan de mise en œuvre détaillé du programme.

Assistance technique et financière

Ces activités à Port-au-Prince impliquent donc une assistance financière pour l'établissement et l'opération d'un bureau d'appui à la mairie de Port-au-Prince, pour le soutien à l'embauche de personnel haïtien affecté à ce bureau pendant la durée du projet et pour l'achat d'équipement et la mise en œuvre de petits projets de reconstruction et réhabilitation.

Ces activités impliquent également l'envoi de missions de 4 à 5 semaines d'experts municipaux et du Coordonnateur canadien du bureau d'appui de la Ville de Port-au-Prince afin de fournir une assistance technique sur le terrain dans différents domaines et former les élus et le personnel de la Ville de Port-au-Prince. Ces experts seront fournis principalement par la Ville de Montréal et éventuellement par d'autres grandes villes canadiennes lors de missions d'une durée d'environ un mois dans différents domaines relatifs à l'administration municipale, notamment en matière de fiscalité municipale, de gestion des ressources humaines, de gestion des archives, d'urbanisme, de tenue de réunions et d'assemblées délibérantes, d'administration publique, de gestion des processus et de gestion des contrats. Des missions d'étude et des stages au Canada seront également organisés afin de contribuer à la formation de certains fonctionnaires clés de l'administration de Port-au-Prince.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires directs de cette composante seront le maire et les 2 maires adjoints et environ 50 membres du personnel professionnel et technique de la Ville de Port-au-Prince qui seront associés au projet.

Les bénéficiaires indirects de cette composante seront approximativement les 1 200 000 personnes vivant à Port-au-Prince qui profiteront d'une amélioration de la gestion communale, de la remise en marche des services locaux, et des projets de reconstruction et réhabilitation.

Coordination avec d'autres partenaires

Des liens entre les villes de Barcelone et de Paris ont déjà été établis par la Ville de Montréal afin que ces autres villes et aussi d'autres villes canadiennes soutiennent de façon coordonnée d'autres besoins identifiés par la Ville de Port-au-Prince dans d'autres domaines importants encore à déterminer. Montréal, au sein du PCM, à titre de partenaire privilégié de Port-au-Prince, s'assurera que les interventions d'autres villes se feront en complémentarité de son action. Montréal assumera donc le leadership sur tous les projets de coordination impliquant la Ville de Port-au-Prince.

4.3 Soutien aux associations nationales et au ministère (3000)

Enfin, le PCM appuiera la FENAMH et la FENACA – les deux associations principales de collectivités territoriales – et le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales afin qu'ils renforcent leur leadership dans les processus liés à la reconstruction.

Le PCM participera au renforcement des capacités des associations haïtiennes de collectivités territoriales au niveau national afin qu'elles puissent mieux jouer un rôle d'interlocuteur auprès de la Commission Intérimaire de reconstruction d'Haïti et à supporter la mise en œuvre de réformes municipales à partir notamment des leçons apprises par la mise en œuvre des initiatives des composantes 1000 et 2000. Le PCM soutiendra également le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales afin qu'il puisse jouer un rôle de premier plan dans la coordination de l'aide municipale internationale.

Résultats attendus

Le résultat intermédiaire qui sera atteint par cette composante sera le suivant :

3000 - Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales et deux associations nationales de collectivités territoriales ont renforcé leur capacité à mieux participer à la mise en œuvre du plan de reconstruction d'Haïti et des grandes réformes municipales.

Deux résultats immédiats permettront l'atteinte de ce résultat intermédiaire :

3100 - Deux associations nationales ont renforcé leur capacité à mieux jouer un rôle d'interlocuteur auprès de la Commission Intérimaire de Reconstruction, du gouvernement national et des agences internationales dans le processus de reconstruction.

3200 - La Direction des Collectivités Territoriales du Ministère de l'Intérieur a renforcé sa capacité à jouer un rôle de premier plan dans la coordination de l'aide municipale internationale pour la reconstruction.

3100 – Associations nationales

L'approche du PCM sera d'aider à mieux positionner la FENAMH et la FENACA comme représentants du secteur des collectivités locales en Haïti dans les discussions nationales sur la reconstruction et les réformes majeures.

En cofinancement avec VNG (Hollande), le PCM appuiera les deux associations nationales de collectivités territoriales afin qu'elles puissent rétablir un petit bureau administratif fonctionnel et embaucher chacune un coordonnateur avec des tâches bien définies. De l'équipement de base sera également fourni avec un potentiel de partage d'équipements. Une approche possible pourra être de localiser ce bureau des associations dans le bureau terrain mis en place par le PCM à Port-au-Prince.

Par la suite, un soutien technique sera donné aux associations afin de faire un premier bilan de l'état actuel des deux associations et identifier les grands défis, les contraintes, les opportunités, et les besoins de chacune des associations. Une approche simple et réaliste pour le développement organisationnel des deux organisations sera proposée (gouvernance, statuts et règlements, mode de fonctionnement, mobilisation des membres, préparation des plans d'action, fonction communication).

Le PCM participera également avec VNG à renforcer la capacité de représentation de la FENAMH et la FENACA afin de les aider à mieux positionner les collectivités territoriales lors des discussions nationales sur la reconstruction et la mise en œuvre de réformes municipales. Les

associations seront soutenues afin de réaliser des états des lieux et analyser des études existantes sur l'état de la décentralisation en Haïti, avant le séisme et post séisme, et sur l'état de la fiscalité locale en Haïti avec mise en perspective des réalités particulières des zones dévastées et des effets sur les autres collectivités locales du pays. Dans cet esprit, les activités du PCM dans la région des Palmes et à Port-au-Prince permettront de cerner les enjeux majeurs de la reconstruction qui serviront de sources d'information pour les associations nationales dans leur travail de représentation. Le soutien du PCM permettra à la FENAMH et la FENACA de mieux organiser leurs interventions au sein de la Commission Intérimaire de Reconstruction d'Haïti, comme une première étape d'un positionnement national à long terme des collectivités locales comme un acteur du développement d'Haïti.

Les extraits réalisés à partir de ces activités sont les suivants :

- Des études sur l'état actuel des deux associations d'élus locaux, les défis, les contraintes, les opportunités, les besoins sont réalisés pour chacune des associations.
- Les deux associations sont réinstallées avec des bureaux fonctionnels, équipées et ayant chacune un employé de base.
- Un groupe de maires sont formés sur leur rôle de leaders associatifs.
- Des états des lieux sur les grands enjeux de la reconstruction, de la décentralisation et de la fiscalité, particulièrement dans la région des Palmes et de Port-au-Prince, sont réalisés lors de séminaires réunissant des représentants de la FENAMH et de la FENACA et leurs membres.
- Les statuts et règlements internes sont révisés et des premières planifications organisationnelles sont réalisées en gouvernance, mode de fonctionnement, mobilisation des membres, préparation des plans d'action, fonction communication, etc.
- Des plans d'actions bisannuels pour chaque association sont déterminés.

Ces activités et extraits seront confirmés lors de la préparation du Plan de mise en œuvre détaillé du programme.

3200 – Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales

Enfin, le PCM donnera un appui à certaines priorités du plan d'action en huit points du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, notamment les objectifs de réforme de la fiscalité locale et la coordination de la coopération décentralisée.

Un soutien budgétaire sera fourni, en cofinancement avec VNG, à la Direction des Collectivités Territoriales du Ministère de l'Intérieur afin qu'il embauche un coordonnateur de l'aide internationale municipale. Cela favorisera un dialogue entre les collectivités locales ciblées par le PCM, le gouvernement haïtien et les organisations internationales sur les programmes de reconstruction et permettra de favoriser un cadre commun de programmation pour les organisations municipales internationales, notamment dans la région des Palmes et de Port-au-Prince. Quelques missions d'études seront également organisées au Canada afin d'exposer des intervenants clés du MICT à certaines réformes municipales canadiennes notamment en fiscalité locale. Des experts canadiens pourront également mener des missions techniques en Haïti dans ces domaines afin de conseiller le ministère dans ses réformes.

Les extraits réalisés à partir de ces activités sont les suivants :

-
- Un coordonateur de l'aide municipale internationale est opérationnel et des cadres seniors (H/F) dans des postes clés de la direction des collectivités territoriales ont renforcé leur compréhension de l'aide municipale qui peut être fournie par le Canada.
 - Des missions au Canada sont réalisées auprès d'homologues de ministères afin d'exposer Haïti aux grandes réformes municipales canadiennes.
 - Une structure de dialogue formelle est établie avec les communes ciblées par le projet.

Ces activités et extrants seront confirmés lors de la préparation du Plan de mise en œuvre détaillé du programme.

Bénéficiaires

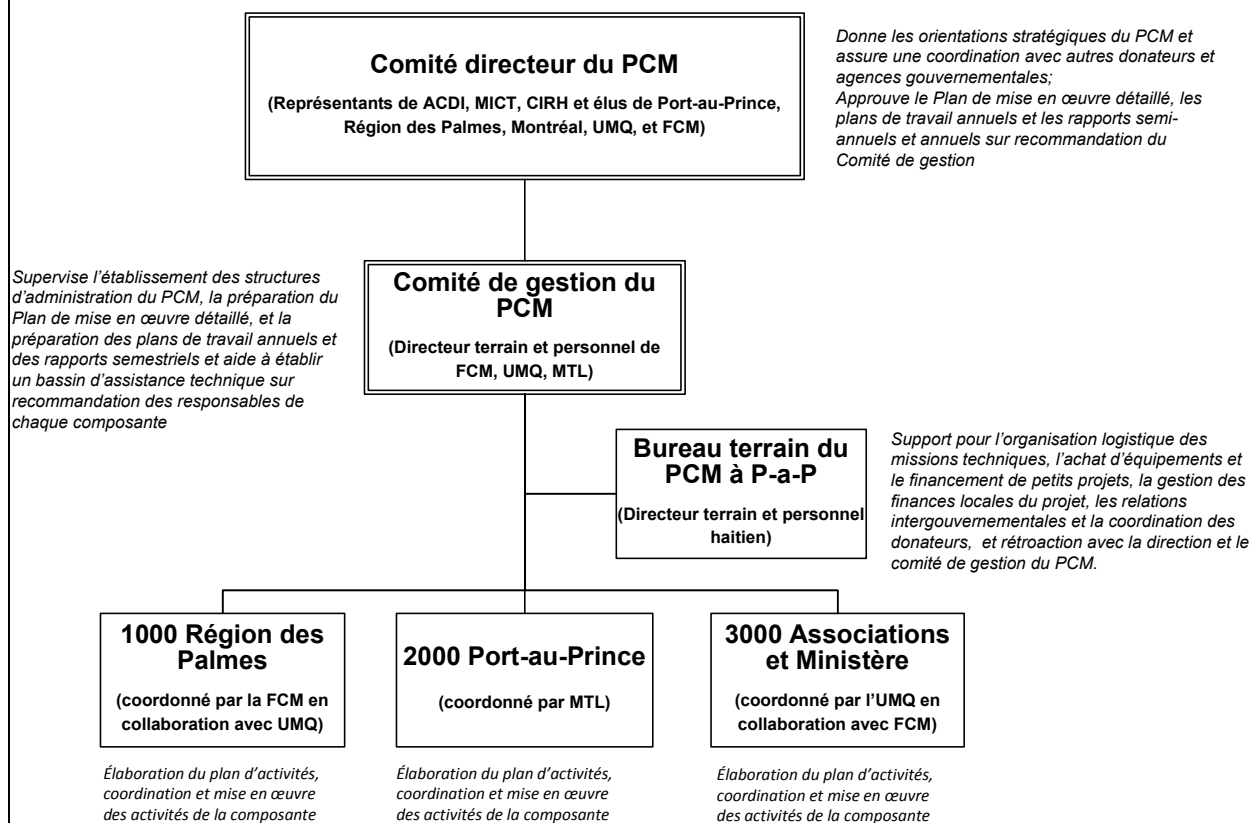
Les bénéficiaires directs de cette composante seront les 10 présidents des associations départementales membres de la FENAMH et les 10 présidents des associations départementales membres de la FENACA, environ 6 membres du personnel de ces associations, et environ 10 membres du personnel professionnel de la Direction des Collectivités Territoriales du Ministère de l'Intérieur.

Les bénéficiaires indirects de cette composante seront les communes et sections communales membres des 20 associations départementales d'élus locaux en Haïti.

4.4 Gestion du programme et bureau terrain (4000)

Afin de gérer le PCM, il est proposé de créer un Comité directeur du programme (CDP), un Comité de gestion conjoint du programme (CGP) et d'établir un bureau terrain. L'organigramme du PCM est présenté dans le tableau suivant.

ORGANIGRAMME DU PROGRAMME DE COOPÉRATION MUNICIPALE



Comité directeur du programme (CDP)

Le PCM est d'abord et avant tout un partenariat entre les secteurs municipaux canadiens et haïtiens. Afin de superviser le PCM, un Comité directeur du programme (CDP) sera formé afin de fournir une orientation stratégique, d'aider à la coordination du programme avec les autres donateurs et agences gouvernementales, et d'approuver le Plan de mise en œuvre détaillé du programme préparé dans les premiers mois du PCM, les plans de travail annuels et les rapports semi-annuels et annuels.

Les membres proposés du CDP incluront au minimum l'ACDI, le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, un représentant de la Commission intérimaire de reconstruction d'Haïti, la Ville de Port-au-Prince, un représentant des communes de la Région des Palmes, la Ville de Montréal, l'UMQ, et la FCM. Il est proposé que le CDP se réunisse au moins trois fois durant les 25 mois du PCM. Le mandat précis du CDP sera établi lors de la préparation du Plan de mise en œuvre détaillé du programme.

Gestion du PCM et Bureau terrain

Le PCM est un programme conjoint de la FCM, l'UMQ et de la Ville de Montréal. La FCM sera l'organisme d'exécution canadien du PCM et en assurera la gestion quotidienne, en appui au programme et aux projets. La FCM sera également responsable de la coordination des activités techniques du volet Région des Palmes (1000) en collaboration avec l'UMQ. La Ville de Montréal sera responsable de la coordination des activités techniques du volet Port-au-Prince (2000) et

des relations avec son partenaire. L'UMQ sera responsable de la coordination des activités techniques du volet association et ministère (3000) en collaboration avec la FCM.

Les partenaires établiront un Comité de gestion conjoint du programme (CGP) pour s'occuper des questions stratégiques de gestion. Le CGP se réunira trimestriellement pour superviser l'établissement des structures d'administration du programme, la préparation du Plan de mise en œuvre détaillé, et la préparation des plans de travail annuels et des rapports semestriels ainsi que pour aider à établir un bassin d'assistance technique.

Afin de gérer les experts municipaux canadiens donnant une expertise technique au programme, le PCM aura des employés permanents (provenant de la FCM, de l'UMQ et de la Ville de Montréal) affectés à la gestion des activités du programme. Les premières activités du PCM dès le démarrage du programme sera la mise en place des systèmes de gestion, du bureau terrain et la préparation du Plan de mise en œuvre détaillé du programme.

Une présence sur le terrain est essentielle à la réussite du programme à Haïti. Le PCM prévoit l'organisation de plusieurs missions techniques et l'achat d'équipements et le financement de petits projets de reconstruction dans un court laps de temps ce qui demande une administration locale efficace. Un bureau terrain programme sera donc établi avec un directeur de projet (Canadien) basé en permanence à Port-au-Prince et avec l'embauche de personnel haïtiens professionnels en soutien technique aux activités du programme. Ces employés incluront un gestionnaire finances et opérations, un agent des achats, des agents de projets, deux secrétaires, un chauffeur et un messenger.

Cette présence terrain contribuera également à des progrès continus lorsque les praticiens canadiens ne sont pas sur le terrain pour fournir une assistance technique. Elle assurera également un contrôle continu des relations intergouvernementales qui influent sur l'autonomie locale et sur l'exécution du programme et elle contribuera à la coordination des donateurs.

4.5 Durée

Il est proposé que cette première phase du PCM ait une durée de 25 mois de novembre 2010 à décembre 2012, incluant une période de démarrage de quelques mois, une période de mise en œuvre et une période d'évaluation de fin de phase. Il est donc proposé que le programme prenne place sur trois années fiscales (2010-11; 2011-12; 2012-13) mais avec la majorité des activités et dépenses effectuées durant les deux premières années fiscales.

Compte tenu de l'urgence de soutenir les collectivités locales, il est attendu par les partenaires haïtiens que cette phase initiale débute le plus rapidement possible, dès décembre 2010 si possible. La FCM, l'UMQ et la Ville de Montréal ont déjà mené plusieurs missions en Haïti et sont prêtes à démarrer rapidement le PCM.

Si cette première phase est une réussite, une deuxième phase pourra viser à aider à long terme les autorités locales haïtiennes à renforcer la gouvernance locale, à améliorer leurs services municipaux, particulièrement ceux qui soutiendront le développement économique et à créer un environnement propice à un développement durable. Il est entendu que les objectifs spécifiques de cette phase subséquente seront définis durant la phase initiale et que les partenaires du programme comprennent que l'ACDI ne peut s'engager maintenant pour un financement pour cette deuxième phase.

4.6 Budget

Le budget total prévu pour cette première phase est de \$ 8 908 068 incluant une contribution demandée de \$ 6 992 392 à l'ACDI (78% du budget total) et des dons de services provenant de la Ville de Montréal et des membres de la FCM et de l'UMQ d'une valeur de \$ 1 915 676 (22% du budget total). Ce budget inclut des achats d'équipements et un support opérationnel pour les communes haïtiennes ciblées, un support à l'embauche d'employés municipaux haïtiens, le financement de petits projets de reconstruction et réhabilitation, plusieurs missions techniques à long terme d'experts municipaux canadiens, et la gestion de programme et l'ouverture d'un bureau terrain à Port-au-Prince.

La contribution demandée à l'ACDI comprend \$ 2 237 470 (36% du total des coûts directs) en coût d'assistance technique et \$ 2 535 857 (41% du total des coûts directs) en appui direct aux communes sous la forme de fourniture d'équipements, de soutien financier aux opérations et à l'embauche d'employés, de financement pour la tenue de consultations publiques, de paiement de frais d'étude au Canada, et de financement de projets de reconstruction et de réhabilitation.

Les budgets sommaires du PCM sont présentés dans les deux tableaux suivants par composantes et catégories de dépenses.

L'annexe 4 propose un budget détaillé par composantes et sous-composantes, par années fiscales et par catégories de dépenses. L'annexe 5 présente les notes budgétaires détaillées qui expliquent chaque catégorie de dépenses.

Structure des travaux	TOTAL ACDI	Contribution de l'ACDI			Dons de services FCM, Mtl, UMQ	Grand Total
		Année 1 (2010-11)	Année 2 (2011-12)	Année 3 (2012-13)		
Coûts directs						
WBS - 1000 Région des Palmes						
WBS - 1100 Gouvernance et administration	1,012,184	202,437	556,701	253,046	198,552	1,210,736
WBS - 1200 Planification et gestion du territoire	690,130	138,026	379,572	172,533	336,336	1,026,466
WBS - 1300 Services de base à la population et projets de reconstruction	522,155	104,431	287,185	130,539	103,488	625,643
Sous-Total	2,224,469	444,894	1,223,458	556,117	638,376	2,862,845
WBS - 2000 Ville de Port au Prince						
WBS - 2100 Gouvernance et administration	999,150	199,830	549,532	249,787	565,050	1,564,200
WBS - 2200 Planification et gestion du territoire	767,635	153,527	422,199	191,909	436,590	1,204,225
WBS - 2300 Coordination de l'aide et projets de reconstruction	318,400	63,680	175,120	79,600	198,510	516,910
Sous-Total	2,085,185	417,037	1,146,851	521,296	1,200,150	3,285,335
WBS - 3000 Associations nationales et Ministère						
WBS - 3100 - Associations nationales	391,149	79,486	220,157	91,506	54,650	445,799
WBS - 3200 - Ministère de l'intérieur	72,525	14,505	39,889	18,131	22,500	95,025
Sous-Total	463,674	93,991	260,046	109,638	77,150	540,824
WBS - 4000 Gestion et bureau terrain						
WBS - 4100 Bureau terrain	945,461	210,612	459,280	275,568	-	945,461
WBS - 4200 Gestion et coordination du programme	480,447	96,090	240,225	144,132	-	480,447
	1,425,908	306,702	699,505	419,700	-	1,425,908
Sous-Total Coûts Directs	6,199,236	1,262,624	3,329,860	1,606,751	1,915,676	8,114,912
Frais généraux sur la contribution de l'ACDI	743,908	151,515	399,583	192,810	-	743,908
Frais généraux sur dons de services	49,248	9,850	24,624	14,774	-	49,248
Grand Total	6,992,392	1,423,988	3,754,067	1,814,335	1,915,676	8,908,068

Type de dépenses	TOTAL ACDI	Contribution de l'ACDI			Dons de services FCM, Mtl, UMQ	Grand Total
		Annee 1 (2010-11)	Annee 2 (2011-12)	Annee 3 (2012-13)		
Salaires FCM-Ville de Montréal-UMQ	1,329,478	265,896	699,999	363,583	1,915,676	3,245,154
Support salarial aux communes	926,200	185,240	509,410	231,550		926,200
Salaires personnel bureau terrain et consultants haïtiens	387,800	77,560	200,690	109,550		387,800
Honoraires des consultants canadiens	385,000	77,000	208,250	99,750		385,000
Frais de transport	736,783	147,357	397,912	191,515		736,783
Frais de logement et per diems	686,950	137,390	376,013	173,548		686,950
Frais d'ateliers et de consultations publiques	82,950	16,590	45,623	20,738		82,950
Frais traduction communication, impression, bureau	49,600	9,920	25,063	14,618		49,600
Projets de reconstruction et réhabilitation	445,204	89,041	244,863	111,300		445,204
Support opération pour bureaux communes et bureau terrain	628,370	125,674	334,314	168,383		628,370
Équipements pour communes et bureau terrain	540,902	130,957	287,726	122,219		540,902
Frais généraux (12%)	793,156	161,364	424,207	207,584		793,156
Grand Total	6,992,392	1,423,988	3,754,067	1,814,337	1,915,676	8,908,068

5. Stratégies particulières

5.1 Stratégie pour l'assistance technique et financière

Tel qu'expliqué dans les composantes 1000, 2000 et 3000 du PCM, le programme donnera un appui tant technique que financier aux communes ciblées par le programme.

Le PCM accordera tout d'abord un soutien direct aux communes de la région des Palmes pour certaines dépenses organisationnelles telles que la rémunération du personnel de base des communes ciblées par le programme, l'opération des bureaux communaux et régional, les fournitures et l'équipement, les frais de transport, et du financement dédié à des petits projets de reconstruction prioritaires pour les communautés locales. Dans le cas de la Ville de Port-au-Prince, un soutien direct sera accordé par la mise en place d'un bureau d'appui à la mairie qui embauchera du personnel dédié au projet. Les dépenses qui seront prévues pour la mise en place du bureau viseront notamment, la location des bureaux, les fournitures et l'équipement, les frais de transport, etc. Ce soutien comprendra également un financement dédié à des petits projets de reconstruction prioritaires et l'achat d'équipements pour la mairie de Port-au-Prince. Le programme fournira une portion des fonds requis et dans certains cas, un cofinancement sera établi d'autres organisations municipales (VNG) et avec les gouvernements locaux, les gouvernements nationaux ou d'autres sources de financement étrangères. Ce soutien diminuera aux stades ultérieurs du programme.

Des équipes composées d'experts municipaux canadiens seront regroupés afin de livrer l'expertise technique nécessaire. L'approche sera d'accompagner le développement des capacités des communes haïtiennes par le biais de missions techniques en Haïti, de formations, de mentorats et de visites de travail dans des municipalités canadiennes. Pour ce faire, la Ville de Montréal, l'UMQ et la FCM et leurs membres enverront en Haïti du personnel municipal canadien avec une expertise dans les domaines ciblés par le PCM (planification, renforcement institutionnel, etc.). La diaspora haïtienne travaillant dans des municipalités canadiennes pourra être ciblée. Ces experts municipaux travailleront à long terme avec le personnel des communes haïtiennes. Des experts haïtiens seront également recrutés en Haïti et travailleront de concert avec leurs collègues canadiens dans des équipes spécialisées dans les domaines. De plus, des activités seront programmées afin de favoriser l'établissement de liens d'association à association entre l'UMQ, la FCM, d'autres associations canadiennes et les associations haïtiennes qui enverront également des experts associatifs. La FCM pourra associer certains de ses membres telles l'Association francophone des municipalités du Nouveau Brunswick (AFMNB) et la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).

En plus de permettre à des experts municipaux canadiens de se solidariser avec Haïti et d'offrir une expertise municipale valable, le PCM favorisera un échange pancanadien entre municipalités canadiennes, enrichira le réseau municipal au Canada, particulièrement le réseau municipal francophone, et donnera beaucoup de visibilité dans l'ensemble du Canada aux interventions financées par le gouvernement canadien en Haïti.

5.2 Stratégie pour la coordination du PCM avec d'autres programmes

Une stratégie essentielle du PCM sera de coordonner ses activités avec des partenaires municipaux internationaux animés des mêmes objectifs et désireux de s'investir dans les mêmes régions et communes. Ces partenaires sont principalement VNG (Association des municipalités néerlandaises), Cités unies France (CUF), la Ville de Paris, la Ville de Barcelone, et Cités et gouvernements locaux unis (CGLU). D'autres intervenants pourraient venir se greffer à cette coordination souhaitée, telle l'Association internationale des maires francophones (AIMF). Cette coordination inclura un cofinancement de certaines activités dans certains cas (avec VNG) et l'organisation d'une assistance technique (mission d'experts) complémentaire dans tous les cas.

Afin de gérer cette coordination, deux structures ont déjà été établies pour Haïti par le milieu municipal international. Une plateforme politique de coordination a été mise sur pied par Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), l'organisation mondiale des gouvernements locaux dans laquelle la FCM et la Ville de Montréal sont membres. CGLU veillera à favoriser un échange d'information et une coordination plus générale et politique entre toutes les villes et organisations municipales intéressées ou intervenant en Haïti. Une première réunion de la plateforme a été organisée à Paris en juillet dernier et une prochaine réunion est prévue à Mexico en novembre prochain.

Un mécanisme de coordination plus technique a aussi été établi entre la FCM, l'UMQ, la Ville de Montréal, VNG, CUF, Barcelone et Paris. Montréal coordonnera l'apport des grandes villes sur Port-au-Prince. Ce mécanisme vise à coordonner au quotidien les missions, le partage des tâches, le cofinancement, etc. des activités de tous les partenaires. Déjà, plusieurs réunions et missions conjointes ont été menées. Cette coordination assurera une complémentarité des initiatives techniques qui seront menées par les experts municipaux canadiens avec les projets et programmes mis en œuvre par ces autres organisations municipales impliquées en Haïti.

Le PCM collaborera également avec d'autres programmes canadiens qui sont actifs en gouvernance en Haïti, notamment le CECI. Plusieurs discussions ont déjà été menées avec ces partenaires.

5.3 Stratégie pour l'égalité des genres et la durabilité environnementale

Égalité des genres

L'égalité entre les femmes et hommes est essentielle au développement durable dans toutes les sociétés, incluant Haïti. L'objectif de l'égalité entre les genres est de favoriser l'égalité des chances et permettre aux femmes tout comme aux hommes d'accéder aux ressources et d'influencer le développement de leur communauté et de leur pays.

Comme partout ailleurs, les collectivités territoriales en Haïti sont le niveau de gouvernement le plus proche des citoyens. Les décisions prises par les communes et leurs actions ont un impact direct sur les femmes. La commune est donc un instrument principal par lequel les femmes

peuvent influencer les décisions au sujet de leurs conditions de vie et favoriser un développement équitable.

Les partenaires du PCM croient qu'à moins que les initiatives des collectivités territoriales haïtiennes ne soient explicitement favorables à l'égalité entre les genres, elles risquent de renforcer les divisions de pouvoir existantes dans les communautés et d'exclure les groupes marginalisés. Le programme appuiera l'inclusion des femmes dans les activités et la prise de décisions des collectivités territoriales, développera la capacité locale de prendre en charge les questions d'égalité entre les sexes et renforcera les réseaux de femmes dans les communes ciblées.

Les questions de genre seront considérées lors de l'ensemble des étapes de la planification et de la mise en œuvre des activités du PCM:

- Identification : Des analyses et des évaluations seront faites pour identifier les besoins spécifiques des femmes dans la reconstruction des communautés de la Région des Palmes et de la Ville de Port-au-Prince.
- Planification : Lors de la définition des objectifs des activités du PCM, les effets négatifs possibles et les impacts sur des femmes seront pris en compte et des mesures positives et des indicateurs seront établis afin de favoriser une égalité hommes-femmes.
- Mise en œuvre : Des principes et mesures favorisant l'égalité des genres seront intégrés dans les activités par exemple lors de l'embauche du personnel, les consultations, l'allocation des ressources, la participation des femmes dans les activités, etc.
- Évaluation : La collection et l'analyse d'indicateurs de résultats intégreront des critères d'égalité des genres.

L'égalité entre les femmes et les hommes sera donc un objectif prioritaire qui sera intégré dans toutes les activités du PCM. Avec l'expertise et l'appui d'experts haïtiens en genre, le PCM développera dès les débuts du projet et mettra en application une *Stratégie pour l'égalité des genres* qui contribuera à un environnement propice à la participation des femmes dans les affaires communales. Cette stratégie sera réalisée lors de la préparation du Plan détaillé de mise en œuvre du programme dans les premiers mois de démarrage et inclura une analyse complète et une évaluation institutionnelle des capacités des bénéficiaires principaux du PCM. La stratégie inclura aussi des données désagrégées par sexe et des données de base sur l'égalité des genres. Un premier ensemble de cibles d'égalité entre les genres a été intégré au cadre logique du programme et sera complété lors de cette phase de démarrage du PCM.

La FCM, l'UMQ et la Ville de Montréal ont une expérience de l'intégration efficace de l'égalité entre les genres et de la conception d'outils à ces fins. La FCM appuie activement les initiatives d'égalité entre les genres dans tous ses projets. La stratégie pour l'égalité des genres du PCM sera guidée par un certain nombre de documents et d'outils spécifiques développés depuis plus de 20 ans et qui pourront être adaptés pour Haïti. La politique de l'ACDI et les principes de base de l'OCDE pour l'égalité des genres établissent les principes de base que le PCM adoptera. La FCM a établi en 2004 quatre dimensions essentielles pour l'intégration de l'égalité des genres dans les gouvernements locaux qui seront utilisées pour la stratégie en Haïti. La publication par la FCM et la Ville de Montréal en 2004 de *Une Ville à la mesure des femmes* sera aussi utilisée. Des outils préparés en 2008 pour soutenir l'égalité des genres dans les projets de développement de la FCM seront aussi adaptés. Une première évaluation de la condition des femmes à Port-au-Prince préparée par Montréal il y a quelques années sera remise à jour.

Un exemple d'outil d'intégration de considération de genre est annexé (Annexe 6) à cette proposition et d'autres documents peuvent être acheminés à l'ACDI sur demande.

Durabilité environnementale

Le PCM se conformera à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE). Le programme est principalement une initiative de renforcement des capacités et aucune activité n'inclura des travaux physiques ou de construction de bâtiments.

Cependant l'urbanisme et l'aménagement du territoire peuvent mener à des activités qui peuvent avoir un impact défavorable sur l'environnement. Le PCM intégrera donc des considérations environnementales lors de la définition de ses activités. Une *Stratégie de durabilité environnementale* (SDE) sera préparée au début du programme. Cette stratégie tiendra compte du besoin pour le PCM de se conformer aux règlements en matière d'environnement prévus dans la LCEE, en Haïti.

La FCM a aussi développé plusieurs outils en soutien à l'intégration de considérations environnementales qui pourront être adaptés pour Haïti. Un exemple d'un 'check list' environnemental d'un programme est annexé à cette proposition (Annexe 6) et d'autres documents peuvent être acheminés à l'ACDI sur demande.

5.4 Stratégie pour la durabilité des interventions

Le PCM attachera une grande importance au processus d'appropriation des composantes du projet par les élus au premier chef avec une stratégie de renforcement de leur leadership et ensuite par les employés municipaux à tous les niveaux. Il s'agira de valoriser la fonction publique territoriale, de développer des conditions favorables à la stabilité des personnes compétentes en place avec l'appui du MICT qui souhaite, dans son plan d'action, doter les territoires d'une fonction publique pérenne. La stratégie sera assortie d'un plan de communication dirigé vers la population et les divers intervenants du milieu.

Le PCM, avec une composante majeure sur le financement durable des communes et la diversification de leurs sources de revenus, prévoira également la prise en charge progressive, par les communes et le ministère, des charges récurrentes inhérentes aux salaires ainsi qu'aux coûts d'opération. Toutefois, étant donné que tant Port-au-Prince que la région des Palmes vit présentement une situation exceptionnelle d'effondrement de sa source principale de financement basée essentiellement sur le foncier, des mesures transitoires de financement, jusqu'au rétablissement d'une situation normale avec la reconstruction des biens fonciers, devra être évaluée et mise en place avec les instances gouvernementales concernées et les bailleurs. Par exemple, la stratégie qui sera adoptée pour l'embauche de personnel communal consistera en l'adoption d'un processus de sélection transparent des candidats, réalisé en collaboration avec les autorités de Port-au-Prince et des communes de la Région des Palmes, et à un engagement de la Ville et de ces communes à prendre en charge ces employés à la fin du projet. Le PCM mettra également sur des éléments de relance économique locale pour produire de nouvelles sources de revenus pouvant aider les communes et sections communales à mieux assumer leurs responsabilités financières de base.

Le PCM développera une stratégie complète lors de la préparation du Plan détaillé de mise en œuvre du programme afin d'assurer la durabilité de ses interventions.

5.5 Stratégie pour gérer les risques

Le PCM intégrera une stratégie pour gérer les risques liés au programme. Une première liste des hypothèses de risques liées au projet et des mesures envisagées de mitigation est proposée dans le tableau suivant. Un registre préliminaire des risques est également joint en Annexe 3. Cette stratégie sera complétée lors de la préparation du Plan détaillé de mise en œuvre.

Les hypothèses de risques liées au projet	Mesures de mitigation envisagées
a) Structure gouvernementale insuffisamment décentralisée et volonté mitigée de réellement réaliser cette décentralisation vers les collectivités territoriales, surtout venant des ministères sectoriels. Risque élevé	Appui aux initiatives de représentation des associations nationales pour assurer une reconnaissance des collectivités locales comme acteurs clés du développement du pays. Miser sur le contexte extraordinaire des besoins massifs de réorganisation nationale post séisme. Renforcement de la capacité du MICT et d'autres structures horizontales, comme le CIAT en aménagement du territoire de jouer un rôle d'intermédiaire auprès des autres ministères. Collaboration avec les organisations qui influencent les autorités gouvernementales sur les enjeux de décentralisation (ex : l'ÉNAP).
b) Enjeux locaux répartis dans différents ministères qui n'ont pas un poids équivalent et qui ne coordonnent pas nécessairement. Risque élevé	Développement d'outils pour les collectivités locales, leurs associations, et le MICT afin d'assurer la mise en place de tables de coordination interministérielles pour les enjeux de développement local.
c) Leadership des autorités locales mal reconnu et contourné. Risque élevé	Programme de mentorat pour les élus pour assurer une consolidation de leur leadership. Développement d'outils pour les élus et leurs administrations afin de leur permettre d'assurer des communications efficaces auprès des populations et des intervenants sur leurs territoires.
d) Nombre importants d'intervenants nationaux et internationaux (certains majeurs – organisations des Nations-Unies) investis dans la planification de la reconstruction et risque de compétition et de dédoublement. Risque élevé	Mise en place des mécanismes d'intégration des autorités locales dans les planifications au niveau macro; faire reconnaître les bureaux de reconstruction comme point focal d'intervention sur les territoires visés; intégrer la coordination inter-programme dans l'approche de gestion du projet.
e) Faibles moyens des collectivités locales pour assumer leurs compétences et sources de revenus effondrés suite au séisme. Risque élevé	Élément de programmation axé sur la diversification des sources de revenus locaux pour une maximisation du potentiel. Élément de programmation axé sur la représentation pour assurer un temps de transition suffisant assortis de moyens conséquents durant la période de reconstruction pour permettre aux collectivités locales d'assumer adéquatement leurs compétences.
f) Faible niveau de compétence du personnel haïtien. Risque moyen	Élément de programme important de renforcement des capacités du personnel local. Maximiser l'utilisation des ressources locales haïtiennes.
g) Difficulté de mobiliser et de retenir les	Développement de stratégies incitatives de mobilisation

Les hypothèses de risques liées au projet	Mesures de mitigation envisagées
ressources professionnelles et techniques locales due aux nombres d'organisations internationales sur le terrain. Risque moyen	de ressources professionnelles et techniques engagées pour leurs communautés. Développement d'avantages comparatifs pérennes après la phase de reconstruction, en collaboration avec le ministère de tutelle.
h) Incidence de corruption en fond culturel. Contamination au niveau local liée à un apport massif de fonds internationaux. Risque élevé	Développement et diffusion d'une politique et de règles d'éthique et de transparence à respecter à toutes les étapes de la programmation, assorties de procédures de contrôle rigoureuses.
i) Pérennité des interventions. Risque élevé	Alignement avec les politiques de pérennité du ministère. Processus d'appropriation des élus locaux et des administrations locales des interventions.
j) Difficulté à recruter des ressources municipales canadiennes due aux risques sur le terrain. Risque moyen	Formation pré-départ. Établissement d'une politique sur la sécurité locale. Bureau permanent permettant une prise en charge organisée des experts sur le terrain. Maximiser l'utilisation des ressources locales haïtiennes.
k) Instabilité politique et changement de leadership et d'administration dans les communes cibles. Risque élevé	Signature d'une entente formelle avec les communes et le ministère avant élection et avec les nouveaux élus après élections. Développer des outils et manuels afin de reformer les nouveaux employés.

6. Partenariats et ententes

6.1 Partenaires canadiens et ententes

Le PCM est un programme conjoint de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de la Ville de Montréal.

Le champ d'activité de la Ville de Montréal portera spécifiquement sur l'appui institutionnel à la Ville de Port-au-Prince (composante 2000), en conformité du protocole d'entente intervenu entre les deux villes. Cet appui spécifique n'exclura pas toutefois une collaboration ponctuelle par l'apport de l'expertise de la Ville à des activités générées dans les secteurs d'intervention des deux autres partenaires. La Ville de Montréal sera responsable de la coordination des activités techniques du volet Port-au-Prince du programme et des relations avec son partenaire. La Ville de Montréal assumera la gestion des relations et de la coordination avec les différents partenaires qui interviendront auprès de la Mairie de Port-au-Prince.

Le champ d'activité de l'Union des municipalités du Québec portera principalement sur la coordination de l'expertise de son organisation et de ses membres (banque d'experts d'élus et de professionnels), en appui à la composante 1000 qui sera développée pour la région des Palmes ainsi que pour l'apport d'expertise pour la composante 3000 auprès des associations d'élus des communes et des sections communales. Elle apportera son expertise pour tout autre volet de la programmation qui pourrait être développé dans le court, moyen et long terme. Elle assurera la coordination avec les organisations québécoises actives en Haïti.

La Fédération canadienne des municipalités assurera la gestion du PCM et sera le répondant principal auprès de l'ACDI et du gouvernement haïtien, en concertation avec ses partenaires, la Ville de Montréal et l'UMQ. À cette fin, elle mettra à contribution l'expertise de son organisation en termes de gestion de projets, de gestion financière et de coordination globale de

programme. Tout comme l'UMQ et la Ville de Montréal, elle mettra à contribution l'expertise de ses autres membres, autant des associations comme l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB) et la Fédération québécoises des municipalités, que des municipalités intéressées pour les volets Port-au-Prince, région des Palmes et associations nationales. Elle assurera la coordination avec les villes et associations de municipalités non membres de l'UMQ au Québec et celles hors-Québec, avec les organisations canadiennes hors-Québec actives en Haïti et les organisations municipales internationales, comme Cités et Gouvernements Locaux Unis, Cités Unies France, VNG International, entre autres. De plus, la FCM coordonnera le PCM avec ses autres programmes qu'elle met en œuvre dans les Caraïbes et en Amérique latine.

Afin de formaliser ces liens, la FCM, l'UMQ et la Ville de Montréal, signeront ensemble une entente de partenariat. Cette entente précisera les rôles et responsabilités de chacune des parties, leur participation dans les différents comités du programme, leurs champs d'action dans les activités du programme les modalités financières avec la FCM comme gestionnaire financier du programme, et les paramètres généraux du programme à respecter.

6.2 Partenaires haïtiens et ententes

En Haïti, les partenaires haïtiens incluront principalement les quatre communes visées par le programme dans la Région des Palmes, la Ville de Port-au-Prince, le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT), le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), le Comité Interministériel pour l'Aménagement du Territoire (CIAT), la Fédération Nationale des Maires Haïtiens (FENAMH) et la Fédération des CASEC (FENACA).

La Ville de Port-au-Prince et les quatre communes de la région des Palmes, Gressier, Léogane, Grand-Goâve et Petit-Goâve, seront les principaux interlocuteurs locaux du PCM. Leurs élus seront appelés à assumer le leadership des projets initiés sur leurs territoires et à assurer la mise à contribution de leurs administrations et effectifs locaux ainsi qu'à s'approprier les projets pour en assurer la pérennité. Pour la région des Palmes, outre le travail spécifique dans chacune des communes, la volonté des élus à travailler en intercommunalité ainsi que le soutien politique et financier de leur ministère (MICT) à cet effet, permettra de donner une impulsion de développement intégré à la région, de développer des stratégies concertées et d'aplanir les irritants généralement dus à la compétition pour les infrastructures de développement local.

Le MICT, et sa Direction des Collectivités Territoriales, constituera le principal partenaire ministériel du PCM. À titre de ministère de tutelle des collectivités territoriales (communes, sections communales, départements, arrondissements), sa contribution aux travaux et suivis des diverses composantes du programme sera essentielle. Elle permettra d'agir en concordance avec sa propre planification et la planification nationale, d'assurer la coordination et l'intégration des autorités gouvernementales dans les éléments de développement et de pérennisation du programme.

Le MPCE, par son mandat de planification du territoire, travaille déjà au niveau macro à la planification de la reconstruction. Son apport dans les processus de planification de la reconstruction de la capitale Port-au-Prince et de la région des Palmes est incontournable. L'aménagement du territoire et la planification locale devront s'arrimer à la planification nationale et recevoir les autorisations requises pour se concrétiser.

Les liens avec les travaux du CIAT devront être assurés pour faire en sorte que tous les ministères impliqués dans la reconstruction et le développement à plus long terme des

collectivités territoriales puissent apporter une contribution concrète et intégrée au développement des projets initiés par le PCM et ses partenaires internationaux. Des ministères tels le Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural, le Ministère de l'Économie et des Finances, le Ministère de l'Éducation Nationale, le Ministère de la Santé Publique et de la Population, le Ministère des Travaux Publics Transports et Communications, le Ministère du Commerce et de l'Industrie, se concertent à travers le CIAT. Cette structure sera éminemment utile au cheminement harmonieux des composantes du PCM, particulièrement dans les phases de planification de la reconstruction et de la reconstruction proprement dite.

La Fédération Nationale des Maires Haïtiens (le regroupement national des maires des communes) ainsi que la Fédération des CASEC (le regroupement national des présidents des sections communales) auront un rôle de première importance à assumer. Le PCM doit pouvoir les supporter adéquatement dans leur rôle fondamental pour la défense des intérêts des collectivités locales, non seulement en regard de celles qui ont subi des dommages massifs, mais aussi pour l'ensemble des collectivités de la nation, dans la perspective de la refondation du pays. Elles devront également assumer un rôle important de représentation politique auprès des autorités gouvernementales pour faire arriver une véritable décentralisation assortie de moyens suffisants, sur les territoires locaux. Avec l'apport de la programmation du PCM, elles pourront amorcer d'autres rôles habituellement inhérents à ce type de regroupements d'élus locaux, dont des fonctions de communication, d'information, de services à leurs commettants. D'ailleurs, lors de nos consultations, le MICT nous a confirmé son intérêt soutenu à voir ces deux fédérations organiser et présenter leurs plaidoyers et propositions pour des réformes appropriées aux besoins des collectivités territoriales de tous ordres.

Afin de formaliser ces liens, le PCM signera des ententes formelles de partenariats avec les principaux bénéficiaires du programme soit la Ville de Port-au-Prince, les quatre communes de la Région des Palmes, les deux associations et le ministère. Ces ententes préciseront les principes du partenariat, la participation de chaque partenaire dans les comités du PCM, les domaines d'appui technique ciblés, les activités prévues, les rôles et responsabilités des partenaires haïtiens et canadiens pour la mise en œuvre de ces activités, les modalités financières de l'appui donné, dont des ententes de désengagements progressifs et les responsabilités de transparence des partenaires sur l'utilisation des ressources, et les paramètres généraux du programme à respecter. Ces ententes seront signées dès le premier mois de mise en œuvre du programme. La ville de Montréal sera mandataire du PCM pour la conclusion, l'application et la mise en œuvre de l'entente de collaboration pour la composante 2000 avec la Ville de Port-au-Prince.

6.3 Partenaires internationaux et ententes

Enfin, tel que mentionné, le PCM se coordonnera avec plusieurs partenaires internationaux dont CUF, VNG, la Ville de Barcelone, la Ville de Paris, CGLU et, éventuellement l'AIMF. Des ententes de collaboration seront formalisées dans les premiers mois de mise en œuvre du PCM et des structures de concertation et de coordination ont déjà été mises en place. De façon générale la Ville Montréal assumera la gestion des relations avec les villes alors que la FCM et l'UMQ géreront les relations avec les autres associations municipales.

7. Liens avec les priorités de l'ACDI et d'Haïti

Le PCM répond aux priorités établies par l'ACDI en Haïti et aux priorités du Gouvernement d'Haïti.

Le PCM répond d'abord aux priorités du gouvernement haïtien telles que déterminées dans son Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti mis en œuvre par la Commission intérimaire de reconstruction. Le PCM permet à un premier groupe de collectivités territoriales haïtiennes de se remettre en selle afin d'avoir une base administrative efficace qui permettra de mieux répondre localement aux priorités en matière de logement, d'éducation, de santé, de développement économique, d'enlèvement des débris, de préparation aux désastres et de redéveloppement d'infrastructures.

Avant le séisme, le Canada s'était engagé à consacrer 555 millions de dollars sur cinq ans (2006-2011) aux efforts de développement en Haïti. Les priorités canadiennes en Haïti étaient de renforcer la sécurité alimentaire, promouvoir la croissance économique et soutenir les jeunes et les enfants, tout en assurant une gouvernance démocratique et la sécurité. Lors de la conférence des donateurs de New York à la fin de mars, le Canada s'est engagé à fournir une aide à la reconstruction d'une valeur de 400 millions de dollars sur deux ans. Le Canada a confirmé sa volonté de s'aligner sur les objectifs du plan de reconstruction du gouvernement haïtien ainsi que sur les priorités canadiennes établies avant le séisme. Le PCM répond aux priorités du Canada en Haïti dans le domaine de la promotion de la croissance économique, la sécurité alimentaire et le soutien aux jeunes et aux enfants en renforçant les bases de la gouvernance locale, fondement d'un ensemble de services essentiels liés à l'atteinte de ces buts de développement.

Annexe 1 – Modèle logique (préliminaire)

Titre	Programme de coopération municipale Haïti-Canada Phase 1				N°		Chef d'équipe	Jacques Lamonde (ACDI)	
Pays/Région/Institution	Haïti				Budget	\$ 8 908 068 (\$ 6 992 392 ACDI et \$ 1 915 676 dons de services Montréal, FCM et UMQ)		Durée	25 mois
Résultat ultime	Les collectivités territoriales de la région des Palmes, la Ville de Port-au-Prince, le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, et deux associations nationales de collectivités territoriales assument mieux leurs rôles dans les phases de rétablissement et de reconstruction et peuvent ainsi mieux répondre, de manière plus équitable (H/F) et durable, aux besoins des populations affectées par le séisme.								
↑	↑								
Résultats intermédiaires	1000 Les communes de la région des Palmes ont rétabli une capacité institutionnelle à gérer et coordonner localement et régionalement, et de manière plus équitable (H/F) et durable, la reconstruction de leur territoire.				2000 La Ville de Port-au-Prince a renforcé sa capacité institutionnelle à gérer et coordonner, de manière plus équitable (H/F) et durable, la reconstruction de son territoire.		3000 Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales et deux associations nationales de collectivités territoriales ont renforcé leur capacité à mieux participer à la mise en œuvre du plan de reconstruction d'Haïti et des grandes réformes municipales.		
↑	↑								
Résultats immédiats	1100 4 communes de la région des Palmes ont rétabli une organisation administrative de base et plus équitable (H/F) au niveau régional et local.	1200 Quatre communes de la région des Palmes ont renforcé leur capacité technique en planification et gestion du territoire.	1300 Quatre communes de la région des Palmes ont établi une capacité de base pour relancer de manière plus équitable (H/F) et durable des services locaux et mettre en œuvre des initiatives locales de reconstruction et de réhabilitation.	2100 La Ville de Port-au-Prince a rétabli une organisation administrative de base et plus équitable (H/F).	2200 La Ville de Port-au-Prince a renforcé sa capacité technique en planification et gestion du territoire.	2300 La Ville de Port-au-Prince a renforcé sa capacité à mieux coordonner, et de manière équitable (H/F), les programmes offerts sur son territoire et à mettre en œuvre des initiatives locales de reconstruction et de réhabilitation.	3100 Deux associations nationales ont renforcé leur capacité à mieux jouer un rôle d'interlocuteur auprès de la Commission Intérimaire de Reconstruction, du gouvernement national et des agences internationales dans le processus de reconstruction.	3200 La Direction des collectivités territoriales du Ministère de l'Intérieur a renforcé sa capacité à jouer un rôle de premier plan dans la coordination de l'aide municipale internationale pour la reconstruction.	
	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	

Extrants

Programme de coopération

1110 Bureau intercommunal de reconstruction pour la Région des Palmes et quatre bureaux temporaires pour les communes mis en place et équipés et personnel de base (H/F) pour l'administration du bureau intercommunal et les quatre communes réembauché et formé 1120 Administration courante du bureau intercommunal en place incluant une politique de l'intercommunalité, un mandat clair pour le bureau intercommunal, et le renforcement des mécanismes de gouvernance fait de manière équitable (H/F) 1130 Administration courante des communes en matière de planification, gestion, comptabilité et taxation remise en place 1140 Activités de communication régulières, incluant activités spécifiques auprès des groupes de femmes 1150 Rencontres régulières et organisées avec les organismes internationaux et nationaux intervenants sur le territoire.	1210 Bureau intercommunal équipé pour la gestion du territoire et personnel spécialisé embauché et formé (H/F) 1220 Inventaire et cartographié des dommages, des infrastructures, et des contraintes réalisé pour la Région des Palmes 1230 Planification sommaire (schéma d'aménagement et plans d'urbanisme sommaires) établie pour la région et chaque commune. 1240 Programme de reconstruction identifiant des projets de redéveloppement équitable (H/F) élaborés et approuvés par la région et chaque commune 1250 Système simple d'émission des permis de reconstruction établi pour chaque commune	1310 Procédures pour la récupération des débris et des propositions de projets pour l'achat d'équipements spécialisés préparées 1320 Plan d'intervention et canevas pour mener des études de faisabilité pour des sites d'enfouissement préparés 1330 Premier bilan des activités économiques touchées par le séisme préparé, incluant les besoins spécifiques des groupes de femmes 1340 Commerçants (H/F) organisés en associations 1350 Objectifs en formation professionnelle et technique déterminés pour la région, incluant les besoins spécifiques des femmes 1360 Comités locaux de reconstruction fonctionnels et projets de reconstruction et réhabilitation livrés	2110 Bureau d'appui à la mairie mis en place, équipé et personnel administratif (H/F) embauché et formé 2120 Organigramme fonctionnel de la mairie, définition des rôles des services et directions de la mairie, et politique d'embauche et de gestion des ressources humaines réalisés, incluant des objectifs pour l'égalité H/F 2130 Processus d'octroi et de gestion des contrats de la commune révisé et mieux défini 2140 Processus de perception et de gestion des sources de revenus mis à jour et processus de gestion des finances mis en place 2150 Cadre légal et environnement juridique de la commune mieux défini	2210 Bureau d'appui à la mairie équipé pour la gestion du territoire et personnel technique (H/F) embauché et formé 2220 Plan de développement stratégique de la ville réalisé 2230 Une démarche de consultation et de participation publiques établis, incluant les groupes de femmes 2240 Plan de développement adopté 2250 Liste de projets de redéveloppement équitable (H/F) élaborées et approuvées	2310 Des projets sont identifiés pour mise en place de demandes de financement 2320 Petits projets de reconstruction et de réhabilitation livrés	3110 États des lieux associatifs réalisés 3120 Deux associations réinstallées, équipées et ayant chacune un employé de base 3130 30 maires - post élections locales formés (H/F) sur leur rôle de leaders associatifs 3140 États des lieux sur les grands enjeux de la reconstruction, de la décentralisation et de la fiscalité réalisés, incluant enjeux spécifiques aux femmes dans le secteur municipal 3150 Statuts et règlements internes révisés et planifications organisationnelles réalisées 3160 Plans d'actions à long terme pour chaque association déterminés	3210 Coordinateur de l'aide municipale internationale est opérationnel et cadres seniors (H/F) dans des postes clés de la direction des collectivités territoriales ont renforcé leur compréhension de l'aide municipale par le Canada 3220 Missions au Canada (en coordination avec missions aux Pays-Bas et en France) réalisées auprès d'homologues de ministères afin d'exposer Haïti aux grandes réformes municipales canadiennes 3230 Structure de dialogue formelle établie avec les communes ciblées par le projet.
---	--	--	--	--	--	---	--

	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑
Activités	Provision d'équipements divers (ameublement de bureau, génératrices, ordinateurs portables et de bureau, logiciels spécialisés, imprimantes, réseau internet, téléphones, motocyclettes, etc.) Soutien financier pour l'opération des bureaux communaux temporaires avec plan de désengagement progressif (essence, internet, électricité, sécurité, téléphone, entretien, assurance et papeterie) Soutien financier à l'embauche d'employés municipaux avec plan de désengagement progressif Appui professionnel d'experts municipaux canadiens et missions techniques canadiennes en Haïti incluant formation données dans les domaines de l'administration, gestion, planification, zonage, aménagement et développement du territoire, développement économiques, gestion des déchets Séjours d'étude au Canada pour le personnel haïtien des communes ciblées par le programme Ateliers et séminaires de travail en Haïti Services spécialisés donnés par des consultants techniques haïtiens et canadiens Projets de reconstructions et de réhabilitation								

Annexe 2 – Cadre de mesure du rendement (préliminaire)

Titre	Programme de coopération municipale Haïti-Canada Phase 1		N°		Chef d'équipe	Jacques Lamonde (ACDI)		
Pays/Région/ Institution	Haïti		Budget	\$ 8 908 068 (\$ 6 992 392 ACDI et \$ 1 915 676 dons de services Montréal, FCM et UMQ)		Durée	25 mois	
RÉSULTATS ESCOMPTÉS		INDICATEURS	DONNÉES DE BASE	CIBLES	SOURCES DE DONNÉES	MÉTHODE DE LA COLLECTE DE DONNÉES	FRÉQUENCE	RESPONSABILITÉ
RÉSULTATS ULTIMES								
Les collectivités territoriales de la région des Palmes, la Ville de Port-au-Prince, le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, et deux associations nationales de collectivités territoriales assument mieux leurs rôles dans les phases de rétablissement et de reconstruction et peuvent ainsi mieux répondre, de manière plus équitable (H/F) et durable, aux besoins des populations affectées par le séisme.	Degré de satisfaction de la part des citoyens face aux rôle et services rendus par les collectivités territoriales	Très bas	intermédiaire	Citoyens ciblés ou groupes de citoyens ciblés	Entrevues; analyse documentaire et des rapports de rencontres	Début et fin du programme	Directeur du programme	
	Degré de collaboration entre les collectivités territoriale et les organismes internationaux et nationaux œuvrant sur le territoire	Très bas	intermédiaire	Personnel des organisations internationales et nationales ciblées	Entrevues; analyse documentaire et des rapports de rencontres	Début et fin du programme	Directeur du programme	
	Degré de collaboration entre les associations, le ministère et la Commission intérimaire	Bas	intermédiaire	Exécutif des associations; personnel du ministère et commission ciblés	Entrevues; analyse documentaire et des rapports de rencontres	Début et fin du programme	Directeur du programme	
RÉSULTATS INTÉRMÉDIAIRES								
1000 Les communes de la région des Palmes ont rétabli une capacité institutionnelle à gérer et coordonner localement et régionalement, et de manière plus équitable (H/F) et durable, la reconstruction de leur territoire.	# de programmes de reconstruction adoptés avec projets prioritaires	aucun programme	1 programme régional	Personnel des 4 communes et du bureau intercommunal	Entrevues; analyse documentaire	Annuel	Agents de programme canadiens et haïtiens	
	# d'activités de communication menées auprès de la population	minimale	1 activité semestrielle par commune	Personnel des 4 communes et du bureau intercommunal et groupes de citoyens ciblés	Entrevues; analyse documentaire	Annuel	Agents de programme canadiens et haïtiens	
	# de rencontres organisées avec des organismes nationaux et internationaux impliqués dans la reconstruction dans la région	minimale	1 réunion formelle organisée par trimestre	Personnel des 4 communes et du bureau intercommunal	Entrevues; analyse documentaire	Annuel	Agents de programme canadiens et haïtiens	
2000 La Ville de Port-au-Prince a renforcé sa capacité institutionnelle à gérer et coordonner, de manière plus équitable (H/F) et durable, la reconstruction de son territoire.	# de programmes de reconstruction adoptés avec projets prioritaires	aucun	1 programme pour la ville	Personnel de la ville de Port-au-Prince	Entrevues; analyse documentaire	Annuel	Agents de programme canadiens et haïtiens	
	# d'activités de communication menées auprès de la population	minimale	1 activité semestrielle	Personnel de la ville de Port-au-Prince et groupes de citoyens ciblés	Entrevues; analyse documentaire	Annuel	Agents de programme canadiens et haïtiens	
	# de rencontres organisées avec des organismes nationaux et internationaux impliqués dans la reconstruction dans la ville	minimale	1 réunion formelle organisée par trimestre	Personnel de la ville de Port-au-Prince	Entrevues; analyse documentaire	Annuel	Agents de programme canadiens et haïtiens	
3000 Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales et deux associations nationales de	% de budget de la Commission intérimaire supportant directement des projets pour des collectivités territoriales	À déterminer	Augmentation de 25%	Rapports de la commission	Analyse documentaire	Annuel	Agents de programme canadiens et haïtiens	

collectivités territoriales ont renforcé leur capacité à mieux participer à la mise en œuvre du plan de reconstruction d'Haïti et des grandes réformes municipales.	Degré de satisfaction du ministère et des associations sur leur participation dans la reconstruction	À déterminer	Augmentation substantielle	Exécutif des associations et personnel du ministère	Entrevues	Annuel	Agents de programme canadiens et haïtiens
RÉSULTATS IMMÉDIATS							
1100 4 communes de la région des Palmes ont rétabli une organisation administrative de base et plus équitable (H/F) au niveau régional et local.	# de bureaux communaux et intercommunal en place et fonctionnels	0 bureau fonctionnel	5 bureaux fonctionnels	Personnel des 4 communes et du bureau intercommunal	Entrevues; analyse documentaire	Annuel	Agents de programme canadiens et haïtiens
	# d'employés réembauchés et compétences des employés	0 employés	20 employés en place et rémunérés et compétents	Personnel des 4 communes et du bureau intercommunal	Entrevues; analyse documentaire	Annuel	Agents de programme canadiens et haïtiens
	# de procédures en administration courante mises en place	A déterminer	4 nouvelles procédures	Personnel des 4 communes et du bureau intercommunal	Entrevues; analyse documentaire	Annuel	Agents de programme canadiens et haïtiens
1200 4 communes de la région des Palmes ont renforcé leur capacité technique en planification et gestion du territoire.	# ou quantité d'équipements de base en urbanisme fournis	0 équipements	10 ordinateurs, logiciels et GPS fournis	Personnel des 4 communes et du bureau intercommunal	Analyse documentaire	Annuel	Agents de programme canadiens et haïtiens
	# d'inventaires informatisés des dégâts réalisés	0 inventaire	1 inventaire	Personnel des 4 communes et du bureau intercommunal	Analyse documentaire	Annuel	Agents de programme canadiens et haïtiens
	# de schémas et plans d'urbanisme sommaires réalisés	0 schémas et plans	1 schéma et 4 plans	Personnel des 4 communes et du bureau intercommunal	Analyse documentaire	Annuel	Agents de programme canadiens et haïtiens
1300 Quatre communes de la région des Palmes ont établi une capacité de base pour relancer de manière plus équitable (H/F) et durable des services locaux et mettre en œuvre des initiatives locales de reconstruction et de réhabilitation.	# de propositions de projets préparés dans le domaine de la gestion des déchets	0 propositions	4 propositions préparées et soumises	Personnel des 4 communes et du bureau intercommunal	Analyse documentaire	Annuel	Agents de programme canadiens et haïtiens
	# de bilans des activités économiques touchées par le séisme	0 bilan	1 bilan	Personnel des 4 communes et du bureau intercommunal	Analyse documentaire	Annuel	Agents de programme canadiens et haïtiens
	# de projets de reconstructions menés par les communes	0 projets	10 projets	Personnel des 4 communes et du bureau intercommunal	Analyse documentaire	Annuel	Agents de programme canadiens et haïtiens
2100 La Ville de Port-au-Prince a rétabli une organisation administrative de base et plus équitable (H/F).	# de bureaux d'appui en place et fonctionnel	0 bureau	1 bureau fonctionnel	Personnel de la ville de Port-au-Prince	Entrevues; analyse documentaire	Annuel	Agents de programme canadiens et haïtiens
	# d'employés réembauchés et compétents	0 employé	8 employés en place et rémunérés	Personnel de la ville de Port-au-Prince	Entrevues; analyse documentaire	Annuel	Agents de programme canadiens et haïtiens
	# de rapports sur le cadre légal	0 rapport	1 rapport	Personnel de la ville de Port-au-Prince	Analyse documentaire	Annuel	Agents de programme canadiens et haïtiens
	# de procédures en administration courante mises en place	A déterminer	6 nouvelles procédures	Personnel de la ville de Port-au-Prince	Entrevues; analyse documentaire	Annuel	Agents de programme canadiens et haïtiens
2200 La Ville de Port-au-Prince a renforcé sa capacité technique en planification et gestion du territoire.	# ou quantité d'équipements de base en fournis	0 équipement	10 ordinateurs, logiciels et GPS fournis	Personnel de la ville de Port-au-Prince	Analyse documentaire	Annuel	Agents de programme canadiens et haïtiens
	# liste de projet de reconstruction réalisée	0 liste	1 liste	Personnel de la ville de Port-au-Prince	Analyse documentaire	Annuel	Agents de programme canadiens et haïtiens
	# plans stratégiques de développement réalisés	0 plan	1 plan de développement	Personnel de la ville de Port-au-Prince	Analyse documentaire	Annuel	Agents de programme canadiens et haïtiens

2300 La Ville de Port-au-Prince a renforcé sa capacité à mieux coordonner, et de manière équitable (H/F), les programmes offerts sur son territoire et à mettre en œuvre des initiatives locales de reconstruction et de réhabilitation.	# de projets de reconstructions menés par la ville	A déterminer	10 projets	Personnel de la ville de Port-au-Prince	Analyse documentaire	Annuel	Agents de programme canadiens et haïtiens
3100 Deux associations nationales ont renforcé leur capacité à mieux jouer un rôle d'interlocuteur auprès de la Commission Intérimaire de Reconstruction, du gouvernement national et des agences internationales dans le processus de reconstruction.	# de bureaux en place et fonctionnel	0 bureau	2 bureaux	Personnel des associations	Entrevues; analyse documentaire	Annuel	Agents de programme canadiens et haïtiens
	# d'employés réembauchés et compétents	0 employé	2 employés	Personnel des associations	Entrevues; analyse documentaire	Annuel	Agents de programme canadiens et haïtiens
	# documents ou positions associatives présentées à la Commission intérimaire	0 documents	3 documents présentés	Personnel des associations	Entrevues; analyse documentaire	Annuel	Agents de programme canadiens et haïtiens
3200 La Direction des collectivités territoriales du Ministère de l'Intérieur a renforcé sa capacité à jouer un rôle de premier plan dans la coordination de l'aide municipale internationale pour la reconstruction.	# employés dédiés à la coordination de l'aide municipale et compétents	0 employé	1 employé	Personnel du ministère	Entrevues; analyse documentaire	Annuel	Agents de programme canadiens et haïtiens
	# employés seniors influencés par les exemples canadiens	A déterminer	4 employés	Personnel du ministère	Entrevues; analyse documentaire	Annuel	Agents de programme canadiens et haïtiens
EXTRANTS							
	A déterminer lors du démarrage						

Annexe 3 – Registre des risques (préliminaire)

Titre		Programme de coopération municipale Haïti-Canada				N°		Chef d'équipe : Jacques Lamonde (ACDI)
Pays/Région//Institution		Haïti				Budg et	\$ 8 908 068 (\$ 6 992 392 ACDI et \$ 1 915 676 dons de services Montréal, FCM et UMQ)	Durée : 25 mois
Définition du risque		Niveau du risque (ajoutez des colonnes au besoin)				Tiré du profil de risque du projet	Niveau par rapport au modèle logique	Réponse aux risques
Risques opérationnels		Cote initiale	Période 2	Période 3	Période 4			
Op1	Mise en oeuvre retardée en raison d'une mobilisation des autorités locales sur d'autres objectifs : élections, multiplication des intervenants interpellant les communes visées.	Élevé (3)				Oui	Résultats intermédiaires	Coordination serrée pour le respect des échéanciers. Sensibilisation des acteurs aux bénéfices immédiats de la mise en œuvre du programme et à ses bénéfices à moyen et long terme.
Op2	Faibles moyens des collectivités locales pour assumer leurs compétences en raison des sources de revenus effondrés suite au séisme.	Élevé (3)				Oui	Résultats immédiats	Soutien financier prévu au programme permettre aux communes d'embaucher du personnel compétent. Élément de programmation axé sur la diversification de revenus pour une maximisation du potentiel local. Élément de programmation axé sur la représentation pour assurer un temps de transition suffisant, assorti de moyens conséquents durant la période de reconstruction pour permettre aux collectivités locales d'assumer adéquatement leurs compétences.
Op3	Difficulté à recruter des ressources municipales canadiennes due aux risques sur le terrain	Faible (2)				Oui	Résultats immédiats	Coordination de l'ensemble des partenaires canadiens pour un recrutement optimal. Formation pré-départ. Établissement d'une politique sur la sécurité locale. Bureau permanent permettant une prise en charge organisée des experts sur le terrain.
Op4	Difficulté de mobiliser et de retenir les ressources professionnelles et techniques locales due aux nombres d'organisations internationales sur le terrain.	Élevé (3)				Oui	Résultats immédiats	Développement de stratégies incitatives de mobilisation de ressources professionnelles et techniques engagées pour leurs communautés. Développement d'avantages comparatifs pérennes après la phase de reconstruction, en collaboration avec le ministère de tutelle.

Risques financiers		Cote initiale	Période 2	Période 3	Période 4	Réponse aux risques		
Fin1	Incidence de corruption en fond culturel. Risque de contamination au niveau local lié à un apport massif de fonds internationaux	Élevé (3)				Non	Résultats intermédiaires	Développement, diffusion et suivi d'une politique et de règles d'éthique et de transparence à respecter à toutes les étapes de la programmation, assorties de procédures de contrôle rigoureuses.
Fin2	Risque de vol et vandalisme sur les équipements fournis par le programme en raison des conditions précaires des populations locales visées	Très élevé (4)				Non	Résultats immédiats	Mesures de sécurité serrées prévues au programme pour toutes ses composantes. Locaux et équipements sécurisés.
Risques liés au développement								
Dev1	Structure gouvernementale insuffisamment décentralisée et volonté mitigée de réellement réaliser cette décentralisation vers les collectivités territoriales, surtout venant des ministères sectoriels.	Élevé (3)				Oui	Résultats intermédiaires	Appui aux initiatives de représentation des associations nationales pour assurer une reconnaissance des collectivités locales comme acteurs clés du développement du pays. Représentation appuyée sur le contexte extraordinaire des besoins massifs de réorganisation nationale post séisme. Renforcement de la capacité du MICT et d'autres structures horizontales, comme le CIAT en aménagement du territoire de jouer un rôle d'intermédiaire auprès des autres ministères. Collaboration avec les organisations qui influencent les autorités gouvernementales sur les enjeux de décentralisation (ex : PDLH / CECI, ENAP...).
Dev2	Enjeux locaux répartis dans différents ministères qui n'ont pas un poids équivalent et qui ne coordonnent pas nécessairement.	Élevé (3)				Oui	Résultats intermédiaires	Développement d'outils pour les collectivités locales, leurs associations, et le MICT afin d'assurer la mise en place de tables de coordination interministérielles pour les enjeux de développement local. Collaboration avec les différents ministères à toutes les étapes du programme. Implication de leurs ressources dans l'atteinte de résultats.
Dev3	Leadership des autorités locales mal reconnu et contourné.	Élevé (3)				Oui	Résultats intermédiaires	Programme de mentorat pour les élus pour assurer une consolidation de leurs compétences et de leur leadership. Développement d'outils pour les élus et leurs administrations afin de leur permettre d'assurer des communications efficaces auprès des populations et des nombreux intervenants sur leurs territoires.
Dev4	Nombre importants d'intervenants nationaux et internationaux (certains majeurs – ONU) investis dans la planification de la reconstruction et risque de compétition et de dédoublement.	Très élevé (4)				Oui	Résultats intermédiaires	Mise en place des mécanismes d'intégration des autorités locales dans les planifications au niveau macro; Faire reconnaître le bureau régional et les bureaux de reconstruction des communes comme point focal d'intervention sur les territoires visés; Intégrer la coordination inter-programme dans l'approche de gestion du projet.
	Faible niveau de compétence du personnel haïtien.	Élevé (3)				Oui	Résultats immédiats	Élément de programme important de renforcement des capacités du personnel local. Effort de recrutement pour maximiser l'utilisation des ressources locales haïtiennes compétentes disponibles.
Risques liés à la réputation								
Rép1	Enjeux politiques nationaux pouvant avoir une incidence sur l'exécution optimale du programme	Faible (2)				Oui	Résultat ultime	Mise à contribution de contreparties politiques et administratives de haut niveau en capacité de résoudre les problèmes.

Annexe 4 – Budgets détaillés

Type de dépenses	TOTAL AC D I	Contribution de l'AC D I			Dons de services FCM , M tl, U M Q	Grand Total
		Année 1 (2010-11)	Année 2 (2011-12)	Année 3 (2012 13)		
C o û t s d i r e c t s						
W B S - 1000 Région des Palmes						
Salaires FCM -Ville de Montréal-UM Q	177,700	35,540	97,735	44,425		177,700
Support salarial aux communes	448,800	89,760	246,840	112,200		448,800
Salaires personnel bureau terrain et consultants haïtiens	105,000	21,000	57,750	26,250		105,000
Honoraires des consultants canadiens	315,000	63,000	173,250	78,750		315,000
Frais de transport	252,600	50,520	138,930	63,150		252,600
Frais de logement et per diems	222,590	44,518	122,425	55,648		222,590
Frais d'ateliers et de consultations publiques	30,300	6,060	16,665	7,575		30,300
Frais traduction, communication, impression, bureau	2,100	420	1,155	525		2,100
Projets de reconstruction et réhabilitation	245,205	49,041	134,863	61,301		245,205
Support opération pour bureaux communes et bureau terrain	228,690	45,738	125,780	57,173		228,690
Equipements pour communes	196,484	39,297	108,066	49,121		196,484
Don de services techniques	-	-	-	-	638,376	638,376
Sous-total	2,224,469	444,894	1,223,458	556,117	638,376	2,862,845
W B S - 2000 Ville de Port au Prince						
Salaires FCM -Ville de Montréal-UM Q	341,500	68,300	187,825	85,375		341,500
Support salarial au bureau d'appui à la mairie	411,400	82,280	226,270	102,850		411,400
Salaires personnel bureau terrain et consultants haïtiens	24,400	4,880	13,420	6,100		24,400
Honoraires des consultants canadiens	-	-	-	-		-
Frais de transport	269,800	53,960	148,390	67,450		269,800
Frais de logement et per diems	382,810	76,562	210,546	95,703		382,810
Frais d'ateliers et de consultations publiques	25,050	5,010	13,778	6,263		25,050
Frais traduction, communication, impression, bureau	1,750	350	963	438		1,750
Projets de reconstruction et réhabilitation	200,000	40,000	110,000	50,000		200,000
Support opération pour bureau appui à la mairie	136,080	27,216	74,844	34,020		136,080
Equipements pour ville et bureau d'appui à la mairie	292,394	58,479	160,817	73,098		292,394
Don de services techniques	-	-	-	-	1,200,150	1,200,150
Sous-total	2,086,184	417,037	1,146,851	521,296	1,200,150	3,285,334
W B S - 3000 Associations et Ministère						
Salaires FCM -Ville de Montréal-UM Q	186,000	37,200	102,300	46,500		186,000
Support salarial aux associations	66,000	13,200	36,300	16,500		66,000
Salaires personnel bureau terrain et consultants haïtiens	6,400	1,280	3,520	1,600		6,400
Honoraires des consultants canadiens	-	-	-	-		-
Frais de transport	68,000	13,600	37,400	17,000		68,000
Frais de logement et per diems	45,350	9,070	24,943	11,338		45,350
Frais d'ateliers et de consultations publiques	27,600	5,520	15,180	6,900		27,600
Frais traduction, communication, impression, bureau	1,400	280	770	350		1,400
Projets de reconstruction et réhabilitation	-	-	-	-		-
Support opération pour bureaux des associations	37,800	7,560	20,790	9,450		37,800
Equipement pour associations	25,124	6,281	18,843	-		25,124
Don de services techniques	-	-	-	-	77,150	77,150
Sous-total	463,674	93,991	260,046	109,638	77,150	540,824
W B S - 4000 - Gestion et bureau terrain						
Salaires FCM -Ville de Montréal-UM Q	624,278	124,856	312,139	187,283		624,278
Salaires personnel bureau terrain et consultants haïtiens	252,000	50,400	126,000	75,600		252,000
Honoraires des consultants canadiens	70,000	14,000	35,000	21,000		70,000
Frais de transport	146,383	29,277	73,192	43,915		146,383
Frais de logement et per diems	36,200	7,240	18,100	10,860		36,200
Frais d'ateliers	-	-	-	-		-
Frais traduction, communication, impression, bureau	44,350	8,870	22,175	13,305		44,350
Opération et location bureau terrain	225,800	45,160	112,900	67,740		225,800
Equipement pour bureau terrain	26,900	-	-	-		26,900
Don de services techniques	-	-	-	-	-	-
Sous-total	1,425,910	306,702	699,505	419,703	-	1,425,910
Sous-total Coûts Directs	6,199,237	1,262,624	3,329,860	1,606,754	1,915,676	8,114,913
Frais généraux sur la contribution de l'AC D I	743,909	151,515	399,583	192,810	-	743,909
Frais généraux sur dons de services	49,247	9,850	24,624	14,773	-	49,247
Grand total	6,992,392	1,423,988	3,754,067	1,814,338	1,915,676	8,908,068

Coût de l'assistance technique	
Salaires FCM-Ville de Montréal-UMQ	705,200
Honoraires des consultants canadiens	315,000
Voyages	1,076,220
Salaires personnel bureau terrain et consultants haïtiens	135,800
Frais traduction, communication, impression, bureau	5,250
Sous-Total	2,237,470
Coût de soutien aux communes et associations	
Support salarial aux communes	926,200
Projets de reconstruction et réhabilitation	445,205
Support opération pour bureaux des communes	402,570
Equipements pour communes	514,002
Voyages	164,930
Support pour ateliers et consultations publiques	82,950
Sous-Total	2,535,857
Gestion et bureau terrain	1,425,910
Sous total coûts directs	6,199,237
Frais généraux	793,156
GRAND TOTAL	6,992,392

Annexe 5 – Notes budgétaires par type de dépenses

Salaires FCM-Ville de Montréal-UMQ

La contribution de l'ACDI pour ce poste budgétaire comprend tous les salaires versés au personnel canadien affecté au programme tant pour la gestion du programme que pour la provision d'assistance technique spécialisée. Les salaires sont calculés sur le taux journalier basé sur le salaire réel incluant les bénéfices. Le personnel canadien, un sommaire de leur rôle, et le niveau d'effort (en nombre de jours) sont présentés dans le tableau suivant.

Personnel canadien	Rôle	# de jours
Directeur du Programme (FCM)	Directeur du programme et gestion générale des activités en Haïti (basé à Port-au-Prince)	400
Gestionnaire de projet (Mtl)	Coordination générale des activités du programme à Montréal, coordination du recrutement et formation des experts municipaux montréalais.	Don de Mtl
Gestionnaire de projet (FCM)	Coordination générale des activités du programme au Canada, coordination du recrutement et formation des experts municipaux canadiens affectés aux différents projets des composantes 1000 et 2000.	400
Coordonnateur du bureau d'appui à la Mairie de Port-au-Prince (MTL)	Expert technique pour la composante 2000, coordination des activités de la composante 2000	400
Spécialiste en gouvernance et capacité des associations (UMQ)	Expert technique pour les composantes 1000 et 3000	400
Assistant de programme (FCM)	Assistance pour l'organisation des missions techniques canadiennes en Haïti et autres activités du programme	400
Assistant de programme (UMQ)	Assistance pour l'organisation des missions techniques au Canada	200
Gestionnaire finance (FCM)	Gestion des systèmes financiers du programme	200
Assistante finance (FCM)	Assistance pour les opérations financières	200
Directeur Adjoint (FCM)	Liaison générale avec l'ACDI et coordination avec la France, les Pays-Bas, l'Espagne et autres organisations internationales	60
Coordonnateur recrutement (FCM)	Soutien pour la mise en place des systèmes de recrutement des experts municipaux canadiens	40
Coordonnateur opérations (FCM)	Soutien pour la mise en place des systèmes administratifs du bureau terrain	40

Dons de services de la FCM, de la Ville de Montréal et de l'UMQ

Les dons de services de la FCM, de Montréal et de l'UMQ représentent la valeur de la contribution de tous les experts municipaux canadiens qui seront mis à contribution afin de donner un appui technique aux communes et associations haïtiennes lors de missions techniques. Ces dons incluent également un Gestionnaire de projet à temps plein donné par la Ville de Montréal pour coordonner le recrutement et la formation des experts montréalais et la coordination du projet Port-au-Prince avec les autres grandes villes (Paris et Barcelone) impliquées dans la région. Cette contribution inclut le temps de ces experts passé en Haïti lors de missions techniques, le temps de ces experts au Canada pour la préparation et le suivi de ces missions, et le temps que ces experts donneront pour recevoir et former les partenaires haïtiens lors de leurs visites au Canada. Le temps de mission en Haïti de ces experts sera de 20 à 25 jours par mission. La FCM utilise un tarif quotidien moyen afin d'évaluer la valeur de cette contribution.

Ces dons de services sont présentés dans le tableau suivant par catégories d’expertise et valeur approximative de la contribution.

Experts municipaux canadiens	Jours en mission	Jours préparation et suivi*	Total jours	Valeur
Gestionnaire de Projet (Mtl) et Experts en administration	297	320	617	\$462,750
Experts en communication et relations avec les citoyens	149	70	219	\$101,178
Experts en fiscalité et comptabilité	72	40	112	\$51,744
Experts en gestion de permis	172	80	252	\$116,424
Experts développement, urbanisme, géomatique et génie	824	380	1204	\$556,248
Experts en gestion de projets et contrats	197	90	287	\$132,594
Élus municipaux	77	41	118	\$59,000
Experts en développement économique	72	40	112	\$51,744
Experts en gestion des déchets	72	40	112	\$51,744
Experts en droit municipal	75	30	105	\$78,750
Experts en gestion des ressources humaines	150	60	210	\$97,020
Experts en finance municipale	150	60	210	\$97,020
Experts en archivistique	25	10	35	\$16,170
Experts en organisation associative	30	15	45	\$20,790
Experts en relations intergouvernementales	20	10	30	\$22,500
TOTAL	2382	1286	3668	\$1,915,676

* Inclus les jours contribués durant les visites des partenaires haïtiens au Canada

Salaires Outremer

Les salaires outremer sont une combinaison des coûts des salaires des employés haïtiens du bureau terrain, des consultants haïtiens ainsi qu’un budget attribué pour aider financièrement les communes de la région des Palmes et le bureau d’appui à la mairie de Port-au-Prince à embaucher du personnel. Ces postes budgétaires sont détaillés dans les tableaux suivants.

Bureau terrain (employés haïtiens)	Coûts	
Gestionnaire finances et opérations	400	\$88,000
Agent achats	400	\$44,000
Agent projet	403	\$80,600
2 Secrétaire et logisticien	800	\$80,000
Chauffeur	400	\$24,000
Messenger	400	\$10,000
Consultants haïtiens seniors	153	\$61,200
TOTAL	2956	\$387,800

Soutien financier pour l’embauche du personnel des communes de la région des Palmes et du bureau d’appui à la mairie de Port-au-Prince	Coûts
Composante 1000 – Gestionnaire intercommunal; gestionnaires communaux; experts planification; experts développement économique et gestion déchets; employés administratifs; gardiens et messagers. À noter que ces coûts représentent une partie des coûts de salaire pour les employés des quatre communes car une partie sera assumée par VNG International (Pays-Bas).	\$448,800
Composante 2000 - Spécialiste en gestion municipale; spécialiste en ressources humaines; spécialiste en finance municipale; urbaniste; spécialiste en développement du territoire et planification stratégique; gestionnaire permis; secrétaires; messagers	\$411,400
Composante 3000 - Coordonnateur association; coordonnateur ministère; adjoint administratif. À noter que ces coûts représentent une partie des coûts de salaire pour les employés des deux associations et du ministère car une partie sera assumée par VNG International (Pays-Bas).	\$66,000
TOTAL	\$926,200

Honoraires des consultants canadiens

Ce poste budgétaire comprend les coûts pour l’embauche de consultants canadiens en appui aux différents projets. Les postes de consultants et les coûts sont présentés dans le tableau suivant.

Consultants canadiens	Jours	Coûts
Spécialiste en urbanisme	350	\$245,000
Spécialiste en gouvernance	100	\$70,000
Spécialiste en genre	50	\$35,000
Spécialiste en environnement	50	\$35,000
TOTAL	550	\$385,000

Frais de transport et frais de logement et per diem

Les frais de transport comprennent tous les coûts de transport liés aux missions techniques des experts municipaux canadiens, du personnel ou des consultants canadiens lors des déplacements en Haïti. Ces coûts incluent aussi les déplacements des partenaires haïtiens lors des missions d’étude au Canada. Cela inclut les coûts des billets d’avion, des taxes aéroportuaires, la location de véhicule pour chaque mission. Les coûts d’assurance et de vaccins sont aussi inclus pour les experts municipaux canadiens non-rémunérés par la contribution de l’ACDI seulement.

Les frais de logement et per diem comprennent tous les coûts d’hôtel et de per diem pour les voyageurs selon les normes du conseil du trésor lors de missions techniques en Haïti ou au Canada.

Séminaires

Les frais liés aux séminaires et ou ateliers représentent un financement offert aux communes haïtiennes afin de tenir des assemblées publiques ou des séminaires avec leurs populations locales. Ces frais comprennent les coûts de location de salles de réunion, d’équipement, photocopies, pauses café, etc. lors d’organisation d’assemblées publiques par les communes haïtiennes, de réunions ,ou de formations réunissant un nombre important de participants.

- Pour la composante 1000, cela inclut un soutien budgétaire aux communes de \$30,300.
- Pour la composante 2000, cela inclut un soutien budgétaire à la Ville de Port-au-Prince de \$25,050.
- Pour la composante 3000, cela inclut un soutien aux associations de \$27,600.

Communication, fourniture de bureau, impression et traduction.

Ces coûts représentent une estimation des coûts liés aux communications (fax, téléphone), photocopies et impression de documents, et de traduction sur le terrain.

Support opération et location pour municipalités haïtiennes

Ces frais incluent un support financier à l'opération des quatre communes de la région des Palmes et du bureau intercommunal, et un soutien à la mise sur pied d'un bureau d'appui à la mairie de Port-au-Prince. Les coûts de support d'opération comprennent les coûts d'essence pour les génératrices, internet, électricité, sécurité, téléphone, entretien, assurance et papeterie.

Le soutien aux frais d'opération a été calculé pour une période de 24 mois tel que suivant :

- Pour la composante 1000, les coûts de fonctionnement des 4 bureaux temporaires des communes et du bureau intercommunal pour 24 mois sont de 228,690 \$. À noter que ces coûts représentent la moitié des coûts d'opération totaux des quatre communes car l'autre moitié sera assumée par VNG International (Pays-Bas).
- Pour la composante 2000, les coûts de fonctionnement pour soutenir un bureau d'appui à la mairie de Port au Prince pour 24 mois sont de 136,080\$.
- Pour la composante 3000, les coûts de fonctionnement pour soutenir un petit bureau pour les associations pour 24 mois sont de 37,800\$. À noter que ces coûts représentent la moitié des coûts d'opération totaux car l'autre moitié sera assumée par VNG International (Pays-Bas).

Équipements

Ces frais incluent les coûts d'achat d'équipement comme l'ameublement de bureau, génératrices, ordinateurs portables et de bureau, logiciels spécialisés, imprimantes, réseau internet, téléphones, motocyclettes, etc. pour les quatre communes de la Région des Palmes et pour la mise sur pied du bureau d'appui à la mairie de Port-au-Prince.

D'autres équipements pour le fonctionnement du bureau terrain du programme ont aussi été budgétés sous ce poste budgétaire.

- Pour la composante 1000, ces frais incluent l'achat d'équipements pour les 4 bureaux temporaires des communes et le bureau intercommunal pour une valeur de 196,484\$. À noter que ces frais représentent environ la moitié des coûts totaux d'équipement car l'autre moitié sera assumée par VNG International (Pays-Bas).
- Pour la composante 2000, ces frais incluent l'achat d'équipements pour soutenir un bureau d'appui à la mairie de Port au Prince et autres équipements pour la mairie pour une valeur de 292,394 \$.
- Pour la composante 3000, ces frais incluent l'achat d'équipements pour soutenir un petit bureau pour les deux associations pour une valeur de 25,124\$. À noter que ces frais représentent la moitié des coûts totaux d'équipement car l'autre moitié sera assumée par VNG International (Pays-Bas).

Frais généraux

Les frais généraux représentent 12% de la contribution de l'ACDI ainsi que 12% sur don de services basé sur l'estimation du nombre jours des experts municipaux canadiens en mission au coût de 200\$ par jour.

Annexe 6 – Exemples d’outils pour intégrer l’égalité des genres et la durabilité environnementale

PROMOTING GOOD LOCAL GOVERNANCE:

Tools to support environmental sustainability, gender equality and social cohesion





MCP

Caribbean Municipal Development Project
Projet de développement municipal Caraïbe



calgap

Caribbean Local Government Association
Association des gouvernements locaux Caraïbes



FCM

Federation of Caribbean Municipalities
Fédération des municipalités Caraïbes



Canadian International Development Agency
Agence canadienne de développement international

Programme de coopération municipale Haïti-Canada (PCM) – Proposition détaillée

52

Looking Through the Gender Lens...



5 Steps to Building Local Government
Competencies and Capacities to Promote
Gender Equality

September 2006



AFRICAN LOCAL
GOVERNANCE PROGRAM

